



Le réseau
de transport
d'électricité

Bilan de la concertation préalable et enseignements tirés par RTE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR LA DÉCARBONATION ET L'ATTRACTIVITÉ DU DUNKERQUOIS

CRÉATION DE DEUX LIGNES AÉRIENNES À DEUX CIRCUITS
ET D'UN POSTE ÉLECTRIQUE 400 000 VOLTS
22 MARS - 26 AVRIL 2023





Sommaire

1. Avant-propos	3
2. Présentation du projet	4
2.1 Le projet soumis à la concertation en bref	4
2.2 Le porteur du projet	5
2.3 Les raisons d'être et le contexte du projet	6
2.4 L'aire d'étude	7
2.5 L'emplacement du poste électrique et les fuseaux proposés	8
2.6 Le calendrier prévisionnel du projet	9
3. L'organisation et le déroulement de la concertation préalable	11
3.1 Une concertation préalable organisée par le préfet du Nord	11
3.2 Les objectifs de la concertation	11
3.3 Le déroulement et les modalités de la concertation	12
3.4 Les chiffres-clefs de la participation	22
4. Synthèse des contributions des participant.e.s, enseignements et mesures apportées par RTE pour y répondre	23
4.1 Une opportunité du projet peu remise en cause, mais de nombreuses alternatives explorées	24
4.2 L'éloignement aux habitations et l'enjeu foncier au cœur des préoccupations exprimées	27
4.3 Foncier agricole : les demandes des agriculteurs concernant la zone de l'aire d'étude située au sud de l'A16	30
4.4 L'appréhension du public sur les effets des champs électromagnétiques	33
4.5 L'interaction du projet avec les espaces naturels et leur préservation, abordé sous plusieurs angles	35
4.6 Les expressions du public sur le fuseau de moindre impact	36
4.7 Le dispositif de concertation en lui-même	39
4.8 Décision du maître d'ouvrage	41
5. Annexes	42
5.1 Arrêté préfectoral définissant les termes de la concertation préalable	42
5.2 Publications légales	47
5.3 Synthèse de la participation du public	49



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

1. Avant-propos

Ce bilan vise d'une part, à synthétiser les observations et les propositions du public émises durant la concertation autour du projet de développement du réseau de transport d'électricité du dunkerquois et d'autre part, à informer le public des enseignements et mesures retenus par RTE. La concertation préalable du présent projet est organisée par le préfet de la région Hauts-de-France et du Nord, en application de l'arrêté du 5 janvier 2023, et mise en œuvre au titre de la circulaire du 9 septembre 2002 (dite « circulaire Fontaine »). Elle s'est tenue entre le mercredi 22 mars et le mercredi 26 avril 2023 inclus, déployant un dispositif pour permettre au public de s'informer et de s'exprimer (cf. section 3.3).

Le projet relatif à cette concertation consiste en la création d'un poste électrique 400/225 000 volts dit « Alpha » à proximité du poste existant à 225 000 volts de Grande-Synthe et de deux liaisons aériennes à deux circuits 400 000 volts d'environ 11 km depuis le futur poste 400 000 volts de Flandre Maritime situé à Saint-Georges-sur-l'Aa.

RTE a choisi l'Assistant Maître d'Ouvrage en concertation publique « SYSTRA » pour l'accompagner dans la conception, la mise en œuvre et l'animation du dispositif de concertation et dans la rédaction du présent bilan. SYSTRA, dans son accompagnement, s'emploie à mettre en œuvre les principes de qualité de l'information, d'équivalence dans les prises de parole des publics et de traçabilité des expressions. Ce travail a notamment consisté en :

- Des propositions méthodologiques,
- L'assistance à la rédaction des supports d'information,
- L'animation des rencontres publiques et la rédaction des comptes-rendus associés,
- L'analyse et la synthèse des avis et suggestions formulés par les participant.e.s,
- La contribution à la rédaction du bilan public de la concertation.

RTE a également fait appel à l'agence de communication « Happy Day » pour réaliser, imprimer et distribuer les supports d'information de la concertation et assurer l'accompagnement logistique pour l'ensemble des rencontres publiques de la concertation.

Ce bilan revient dans un premier temps sur le projet, ses objectifs et les échéances qui le jalonnent. Puis, il présente l'organisation et le déroulement de la concertation préalable, appuyés des chiffres clés de la participation. La partie suivante synthétise les interrogations, les avis et les suggestions émis par les participant.e.s, ainsi que les réponses apportées par RTE. Enfin, la dernière partie détaille les enseignements de la concertation tirés par le maître d'ouvrage ainsi que les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour y répondre.



2. Présentation du projet

2.1 Le projet soumis à la concertation en bref

RTE propose la création d'un poste électrique 400/225 000 volts dit « Alpha » à proximité du poste électrique existant à 225 000 volts de Grande-Synthe, raccordé par deux liaisons aériennes à deux circuits 400 000 volts d'environ 11 kilomètres, depuis le projet de poste 400 000 volts de Flandre Maritime situé à Saint-Georges-sur-l'Aa.

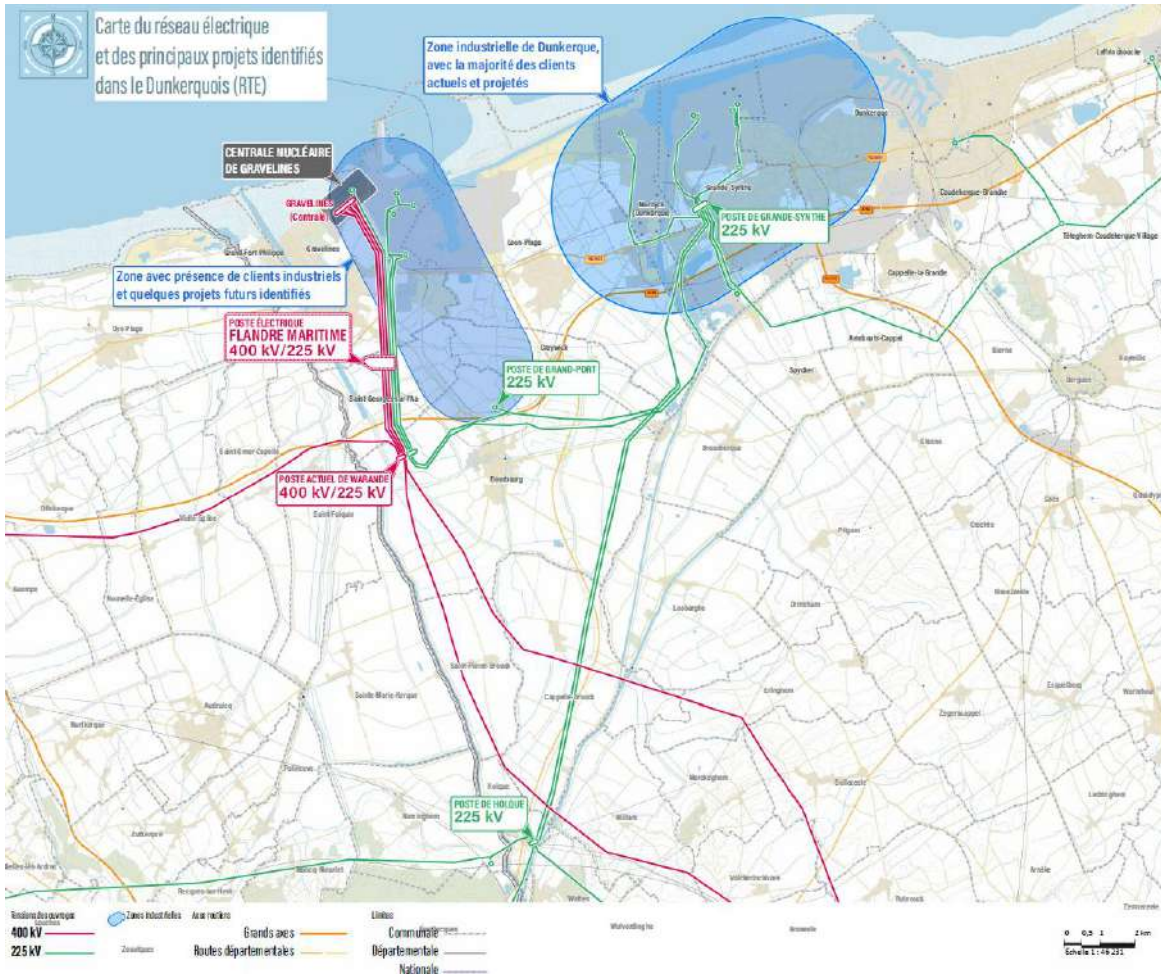
Ce projet estimé à 270 millions d'euros s'inscrit dans le cadre du développement du réseau de transport d'électricité pour la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois. En France, l'électrification est largement associée à la décarbonation, la production d'électricité étant en moyenne assurée à plus de 92 % par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre. Les objectifs de décarbonation du secteur industriel passent donc par une électrification de ses procédés.

La solution technique proposée et soumise à la concertation est la plus adaptée :

- Au dimensionnement de la consommation de 4 500 MW à horizon 2040,
- Aux enjeux de développement de l'activité économique.

Elle est également conforme aux règles en vigueur dans les codes de réseaux européens qui prévoient une réserve pouvant compenser la perte d'une consommation maximale de 3 000 MW¹, ceci afin de garantir la stabilité du réseau électrique européen.

¹ cf. article 153 du volet *System Operations* des codes de réseaux européens



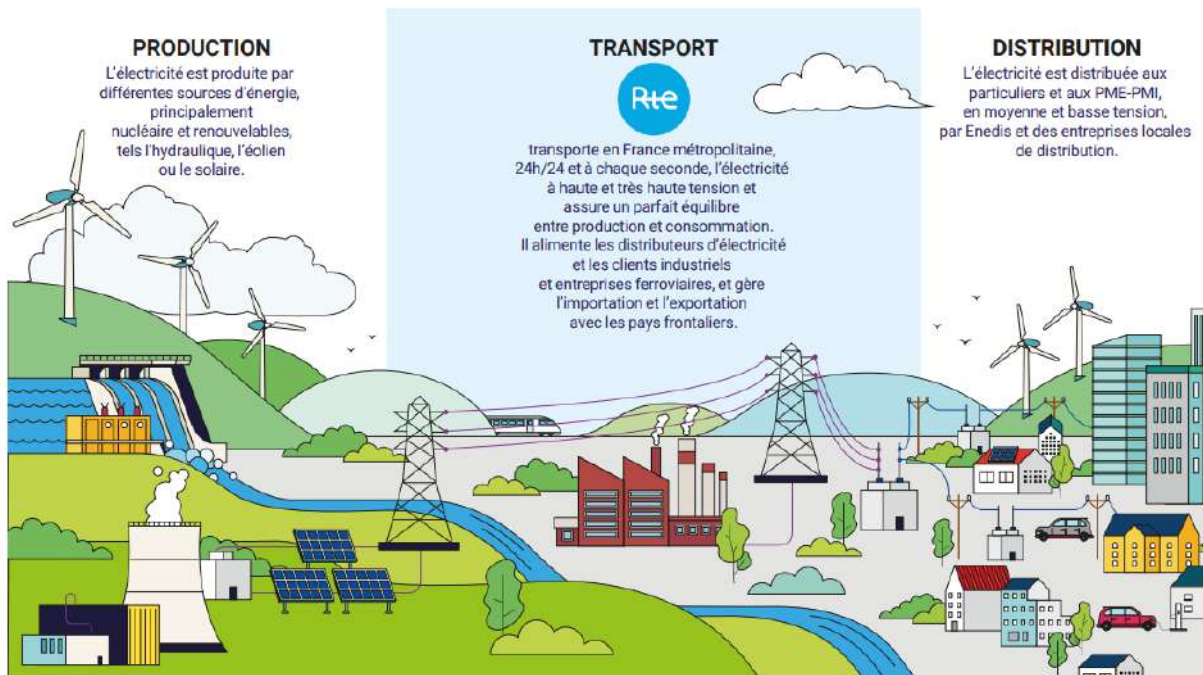
Carte du réseau électrique et des principaux projets identifiés dans le dunkerquois (RTE)

2.2 Le porteur du projet

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public. Il garantit l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE maintient et développe le réseau à haute et très haute tension (de 63 000 volts à 400 000 volts) qui comporte plus de 100 000 km de lignes aériennes, plus de 6 000 km de lignes souterraines, 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 liaisons transfrontalières. Ce vaste réseau permet à RTE de gérer en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs.



Paysage électrique français (source : RTE)

2.3 Les raisons d'être et le contexte du projet

Le projet porté par RTE s'inscrit dans les stratégies européennes et françaises de décarbonation de l'industrie, indissociables de la lutte contre le réchauffement climatique et du respect des engagements climatiques de la France et de l'Union Européenne. Le territoire dunkerquois concentre une part importante de l'industrie française. Représentant 21% des émissions industrielles françaises de CO₂, il souhaite devenir un modèle de l'industrie décarbonée française. Cette dynamique rejoint les objectifs fixés à travers notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), ainsi que le plan d'investissement « France 2030 » présenté par le président de la République en octobre 2021.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoit en effet d'atteindre la neutralité carbone, soit zéro émission nette de CO₂, à l'horizon 2050. Dans le secteur industriel, la SNBC fixe une diminution des émissions de CO₂ de 35 % à l'horizon 2030 et de 81 % d'ici 2050 par rapport à 2015. La décarbonation de l'industrie constitue ainsi l'un des 10 objectifs du plan d'investissement « France 2030 ».

En France, l'électrification est la solution largement développée pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur industriel. Un double mouvement industriel est ainsi constaté dans le dunkerquois depuis plusieurs années : d'une part, la décarbonation des procédés industriels existants (ArcelorMittal Dunkerque, captage de CO₂, etc.) et d'autre part, la réindustrialisation avec le marché émergent de la décarbonation qui conduit à localiser des industries sur le territoire (*gigafactories*, production d'hydrogène, etc.).

À l'échéance 2030-2035, plusieurs projets sont déjà identifiés dans l'Est du Grand Port Maritime de Dunkerque, près du poste électrique de Grande-Synthe, pour environ 3 500 MW supplémentaires. Ces projets font l'objet, soit de propositions techniques et financières (PTF), soit d'études exploratoires



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

déjà réalisées par RTE. Ainsi, 4 demandes de raccordement de consommateurs électro-intensifs majeurs font l'objet de PTF de la part de RTE. Les puissances électriques nécessaires à ces industriels nécessitent d'ores et déjà la création de nouveaux ouvrages électriques à 400 000 volts, les ouvrages actuels ne pouvant répondre à cette forte demande.

Ces évolutions entraînent une augmentation significative des besoins électriques du territoire. RTE identifie une augmentation de consommation de l'ordre de 4 500 MW à l'horizon 2040. Le réseau dunkerquois n'a pas la capacité d'accueillir ce gisement : développer le réseau public de transport d'électricité par la création de nouveaux ouvrages à 400 000 volts est donc une nécessité.

2.4 L'aire d'étude

L'aire d'étude se définit comme le territoire sur lequel sont recherchées les possibilités d'implantation des ouvrages électriques projetés au regard de leurs caractéristiques et des enjeux environnementaux, ainsi que de la configuration du territoire.

Le projet de RTE s'inscrit dans une zone qui comprend, d'Ouest en Est, les communes de Gravelines, Saint-Georges-sur-l'Aa, Bourbourg, Craywick, Loon-Plage, Mardyck (associée à Dunkerque), et Grande-Synthe. Cette zone dite « aire d'étude » constitue le territoire sur lequel sont recherchées les possibilités d'implantation des ouvrages électriques projetés au regard de leurs caractéristiques et des enjeux environnementaux, ainsi que de la configuration du territoire. Pour maîtriser les impacts associés au projet, des mesures d'insertion environnementale seront recherchées notamment lors de la concertation avec le public et tous les acteurs concernés en appliquant la démarche « Eviter, Réduire, Compenser et Suivre ». D'autres phases réglementaires d'évaluation des incidences environnementales et de participation du public auront lieu.

L'aire d'étude proposée est longue de 11 km et large d'environ 6 km. Elle est essentiellement à caractère rural, à vocation agricole ou industrialo-portuaire, hormis sur la commune de Grande-Synthe qui présente un caractère davantage urbain. Elle intègre le projet de poste électrique Flandre Maritime à l'Ouest et le poste existant de Grande-Synthe à l'Est, ainsi que les lignes 90 000 volts, 225 000 volts et 400 000 volts existantes.

L'aire d'étude proposée a été définie en s'appuyant sur des limites infrastructurelles, naturelles ou des projets structurants présents sur le territoire. Elle s'appuie sur les éléments suivants :

- Limite Nord : la limite Sud et Est du périmètre du projet CAP2020, la zone Total Energies à Dunkerque et la réserve naturelle régionale à Grande-Synthe ;
- Limite Sud : le Nord du centre urbain de la commune de Bourbourg et la ligne électrique 225 000 volts (Grand Port/Warande/Grande Synthe), l'A16 (l'Européenne – route des Estuaires) à Dunkerque et à Grande-Synthe ;
- Limite Ouest : le Parc des Rives de l'Aa sur les communes de Gravelines et de Saint-Georges-sur-l'Aa ;
- Limite Est : le canal de Bourbourg de Dunkerque ainsi que la RD601 à Grande-Synthe.

2.5 L'emplacement du poste électrique et les fuseaux proposés

L'emplacement du poste et les propositions des fuseaux étudiés ont été analysés au travers des thématiques issues de l'état initial de l'environnement à savoir les milieux physiques, naturels, paysagers et patrimoniaux, humains, et le cadre de vie.

L'emplacement du poste électrique

La détermination d'un site d'implantation favorable à la création d'un poste 400 000/225 000 volts tel que celui de « Alpha » obéit à des critères techniques et environnementaux. Du point de vue technique, le site de l'emplacement du poste doit être :

- D'une superficie d'environ 19 ha ;
- Se situer au plus près du barycentre électrique des sites d'implantation des futurs industriels afin d'optimiser les solutions de raccordement à venir et ainsi minimiser leur impact environnemental ;
- De pente nulle ou faible : la manutention de l'appareillage lourd ne se fait en toute sécurité que sur des pistes horizontales ou de pente faible. La construction d'un poste sur des terrains en pente implique donc des terrassements importants.

D'un point de vue environnemental, le terrain recherché doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Être, dans la mesure du possible, à l'écart des zones construites ;
- Occuper un terrain présentant un intérêt écologique limité ;
- Être, dans la mesure du possible, compatible avec les documents d'urbanisme.

L'emplacement proposé pour le poste électrique « Alpha », situé à l'Est du canal de Bourbourg et à proximité du poste électrique actuel de Grande-Synthe, a été identifié comme le seul site disponible répondant aux critères techniques et environnementaux du projet (surface de 19 ha, qualité structurelle du sous-sol, préservation d'espaces naturels...). Situé au plus près des entreprises électro-intensives qui pourraient bénéficier du projet, cet emplacement permet de réduire l'impact environnemental et foncier du projet de raccordement en optimisant le nombre et la longueur de l'ensemble des lignes électriques à venir.

Les fuseaux de passage

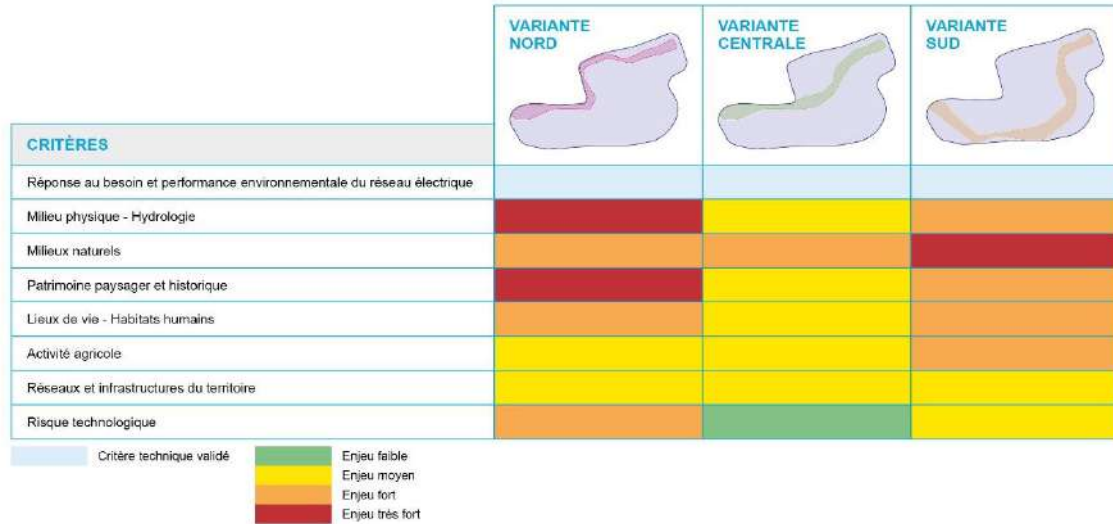
Sur la base de la solution aérienne proposée, RTE a mené une analyse préliminaire des incidences potentielles des futures lignes électriques au sein de l'aire d'étude, en conformité avec la démarche Éviter-Réduire-Compenser prévue par le Code de l'environnement. Elle a pour but de mettre en évidence les zones les plus favorables au passage de ces ouvrages et celles qui le sont moins. À cet effet, un état initial de l'environnement est établi au sein de l'aire d'étude : ses différents enjeux sont ensuite croisés avec leur sensibilité au passage de deux lignes électriques. Dans ce cadre, il est possible de graduer les enjeux :

- Enjeux faibles ;
- Enjeux moyens : caractéristiques du territoire présentant un enjeu peu significatif ou commun à l'ensemble des fuseaux ;
- Enjeux forts : caractéristiques du territoire présentant un enjeu significatif sur l'un des fuseaux ;

- Enjeux très forts : enjeu environnemental fort (dénaturation du paysage, emprise sur les cours d'eau, aggravation du cadre de vie, etc.).

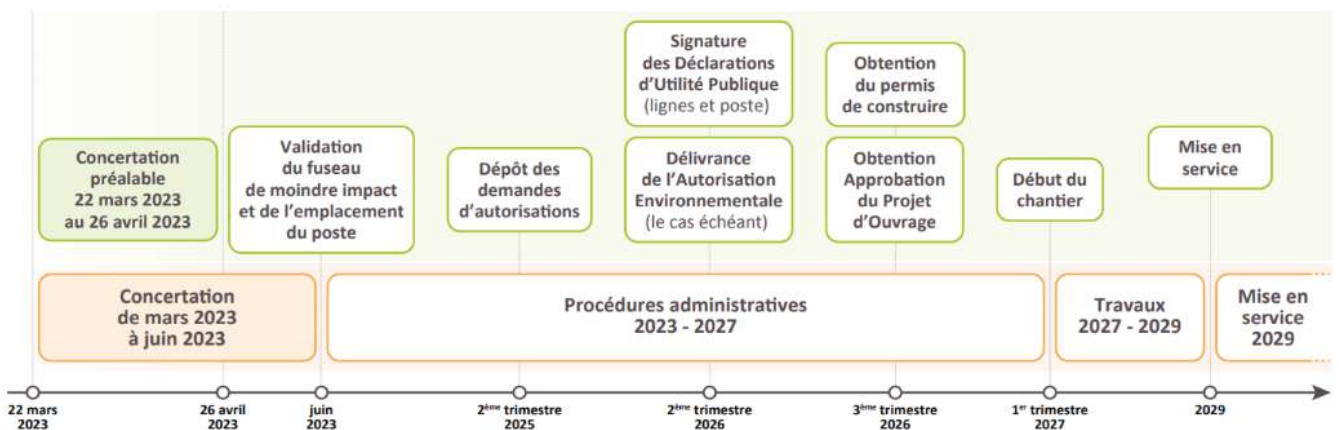
Avec le présent bilan de concertation, cette analyse multicritères alimentera l'Instance Locale de Concertation qui déterminera le fuseau de passage dit « de moindre impact », c'est-à-dire celui qui présente le meilleur compromis environnemental, technique et économique.

Schéma de la synthèse de l'analyse multicritères (RTE)



2.6 Le calendrier prévisionnel du projet

Le calendrier opérationnel se découpe en plusieurs étapes détaillées dans le schéma ci-après.





Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

Au plus tard 60 jours après la fin de la concertation préalable du public, une instance locale de concertation, présidée par le préfet du Nord en présence des élus et associations représentatifs des populations concernées, se réunit afin de :

- **Fixer les limites de l'aire d'étude du projet ;**
- **Déterminer le fuseau de passage et l'emplacement de moindre impact à l'intérieur desquels se situeront respectivement le tracé des deux liaisons aériennes à double circuit et la zone d'implantation du poste électrique.**

Le fuseau de moindre impact des deux liaisons aériennes à double circuit sera par la suite proposé pour validation à la direction générale de l'énergie et du climat du Ministère de la Transition Ecologique.

Par la suite, RTE s'appliquera à poursuivre la concertation tout au long du projet pour adapter le projet aux préoccupations des publics et du territoire concernés.

Une fois le fuseau de moindre impact retenu et l'emplacement du poste électrique validé, il est prévu une enquête publique qui démarrera au deuxième trimestre 2025. Le démarrage du chantier est quant à lui envisagé au premier trimestre 2027 pour une mise en service du projet en 2029.

RTE, en tant que signataire de la Charte de la participation du Ministère de la Transition écologique, en applique les principes, à savoir :

- La définition d'un cadre clair et partagé de participation du public ;
- Un état d'esprit constructif ;
- La recherche et la facilitation de la mobilisation de tous.

3. L'organisation et le déroulement de la concertation préalable

Pendant une durée de 30 jours, du 22 mars 2023 au 26 avril 2023 inclus, le projet de RTE a fait l'objet d'une concertation préalable du public, au cours de laquelle chacun était invité à s'informer et s'exprimer sur le projet. Les avis émis jusqu'au dimanche 30 avril 2023 sur les registres en mairies et le site internet dédié ont été pris en compte dans le présent bilan.

Cette concertation était ouverte à tous et en premier lieu aux habitants et riverains des communes directement concernées, à savoir Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage, Mardyck (associée à Dunkerque) ainsi que Saint-Georges sur l'Aa. Elle était également ouverte aux acteurs du territoire comme les élus des collectivités, les acteurs économiques, les associations, etc.

3.1 Une concertation préalable organisée par le préfet du Nord

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Elle permet à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions, de débattre : Pourquoi ce projet ? Comment sera-t-il réalisé ? Quels en sont les effets ?

La concertation préalable du projet porté par RTE est organisée par le préfet de la région Hauts-de-France et du Nord, Georges-François Leclerc, en application de l'arrêté du 5 janvier 2023. Cet arrêté instaure une large concertation à brève échéance, considérant que la décarbonation industrielle du dunkerquois « *nécessite une adaptation urgente du réseau public de transport d'électricité* », pour « *un motif d'intérêt général* ». Il arrête en conséquence les modalités de la concertation à mener afin de permettre au public d'exercer son droit à l'information et à la participation.

Cette concertation préalable est articulée avec la concertation mise en œuvre au titre de la circulaire du 9 septembre 2002 - dite « circulaire Fontaine » - également menée sous l'égide du préfet du Nord.

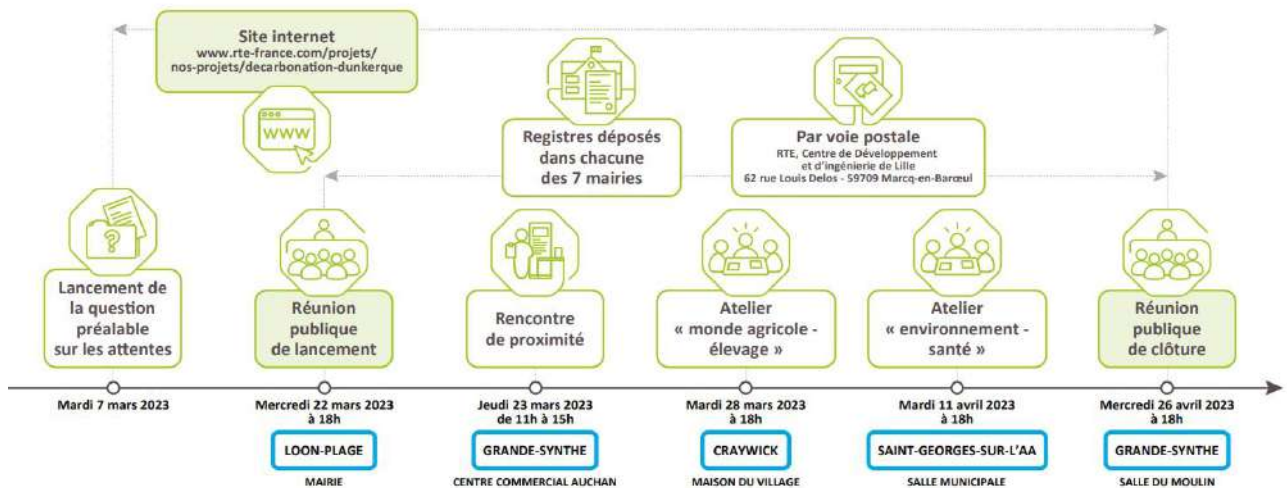
3.2 Les objectifs de la concertation

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2023, **RTE a veillé à ce que les temps d'échanges proposés dans le cadre de la démarche permettent une participation effective du public en amont de la procédure d'autorisation et qu'ils soient notamment l'occasion d'aborder :**

- L'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet ;
- Les enjeux socio-économiques et les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les solutions proposées en tenant compte des alternatives.

3.3 Le déroulement et les modalités de la concertation

Une série de modalités d'information et d'expression ont été mises en place pour permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet tout au long de la concertation.



Les modalités d'information

Les éléments d'information ont été rendus disponibles sur le site internet du projet 15 jours avant le démarrage de la concertation, soit le 7 mars 2023, afin que chacun puisse en prendre connaissance avant les différentes rencontres prévues.

L'avis d'annonce de la concertation

L'avis d'annonce de la concertation (cf. en annexe) a été affiché dans les mairies des communes concernées, 2 semaines avant l'ouverture de la concertation et jusqu'à sa clôture. L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la concertation le 7 mars 2023.

L'affichage de l'avis de concertation préalable a fait l'objet d'un constat par procès-verbal d'huissier de justice le 7 mars 2023.

De plus, le public a été informé de la tenue de la concertation le samedi 4 mars 2023 par le biais de deux avis de concertation préalable publiés dans La Voix du Nord et dans Nord Littoral. Les extraits de journaux suivants en attestent (voir annexe 6.3 Publications légales).

Le site internet dédié à la concertation

Hébergé par RTE et ouvert le 3 mars 2023, [le site internet « Développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du territoire »](https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/decarbonation-dunkerque#Laplateformeparticipative)² a été conçu pour être un portail d'information sur le projet et sur la démarche de concertation. Il se veut également être un outil de participation du public et un outil de traçabilité des échanges tout au long de la concertation.

² <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/decarbonation-dunkerque#Laplateformeparticipative>

Outre les informations sur le projet et la concertation préalable, le site rassemble tous les documents utiles à la concertation, produits avant ou pendant celle-ci. L'actualité du projet, son calendrier, les présentations et les comptes rendus des rendez-vous de la concertation ont été mis en ligne au fil de la concertation.



Interface du site internet dédié à la concertation (RTE)

Le dossier de concertation et sa synthèse

Document support de la concertation présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet, le dossier de concertation de 93 pages a été mis à disposition du public en format numérique sur le site internet de la concertation et en version papier (200 exemplaires) dans les mairies concernées, ainsi que lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.



La synthèse de 16 pages du dossier de concertation a également été mise à disposition en ligne et en version papier (500 exemplaires) dans les mairies concernées, ainsi que lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

Le dépliant d'information



Un dépliant d'information synthétisant les informations essentielles sur le projet et la concertation a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de 6 des 7 communes de l'aire d'étude à savoir – Saint-Georges-sur-l'Aa, Bourbourg, Craywick, Loon-Plage, Mardyck, Grande-Synthe - (16 000 boîtes aux lettres) entre le 15 et le 17 mars. La commune de Gravelines a été exclue car le périmètre de l'aire d'étude s'insérait très légèrement sur le territoire communal et le projet n'aura pas d'impact sur les habitations de la commune.

Il a également été mis à disposition dans les mairies et lors des rendez-vous de la concertation. Le dépliant contenait un QR code renvoyant directement les participant.e.s sur le site internet de la concertation. Il est par ailleurs téléchargeable directement sur celui-ci.

Les affiches

Une affiche annonçant l'ensemble des dates des rendez-vous de la concertation et les modalités d'expression a été diffusée largement : 2 affiches ont été déposées dans chacune des mairies, accompagnées des autres documents de la concertation. L'affiche a également été transmise dans le kit de communication (cf. « Le kit numérique d'information » ci-après).

Elle a également été affichée en salle lors des 4 rencontres publiques.

Les panneaux / L'exposition sur le projet

Trois panneaux d'exposition ont été produits pour la concertation. Ils synthétisent les enjeux du projet (aire d'étude, fuseaux, analyse multicritères) et rappellent les rendez-vous de la concertation. Les panneaux ont été exposés lors de l'ensemble des rencontres publiques.



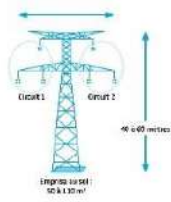
Exemple de panneau d'information publié du projet (RTE)

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Le projet vise à développer le réseau électrique 400 000 volts sur le territoire dunkerquois grâce à :
- La création d'un poste 400 000 / 225 000 volts d'environ 19 hectares
 - La création de deux liaisons aériennes à deux circuits 400 000 volts d'environ 11 kilomètres depuis le poste 400 000 volts de Flandre Maritime à Saint-Georges-sur-l'As.

QU'EST-CE QU'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ?

La future ligne électrique sera équipée de deux circuits installés sur un seul et même pylône. La distance entre 2 pylônes est comprise entre 350 et 500 m.



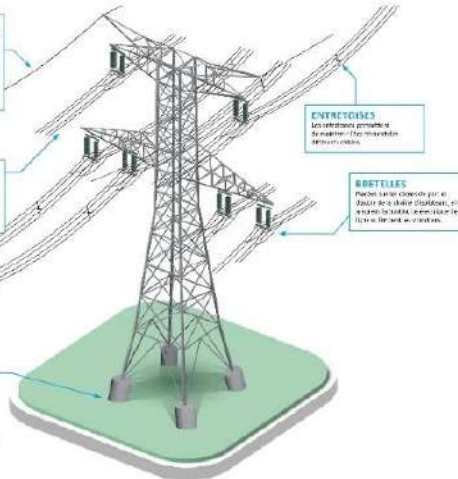
CÂBLE DE GARDE
Le câble de garde est placé au-dessus des câbles conducteurs pour protéger ceux-ci des surtensions atmosphériques.

CÂBLES CONDUCTEURS
Ces câbles transportent l'énergie électrique. Ils sont constitués de plusieurs fils de cuivre ou d'aluminium.

ENTRETOISES
Les entretoises maintiennent les câbles conducteurs et de garde en place.

BRETÈLLES
Les bretelles soutiennent les câbles conducteurs et de garde.

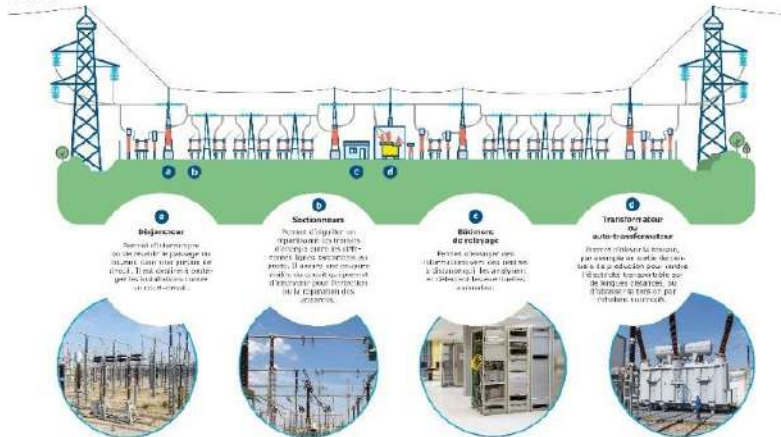
CHEMINÉES DE FONDATION
Les cheminées de fondation soutiennent les pylônes.



Caractéristiques d'une ligne aérienne (RTE)

QU'EST-CE QU'UN POSTE ÉLECTRIQUE ?

Les postes électriques reçoivent l'énergie électrique puis la transforment pour passer d'une tension à une autre, avant de la répartir vers d'autres lignes jusqu'aux distributeurs et aux clients industriels.



Les principaux éléments techniques d'un poste

www.rte-france.com/projets/nos-projets/decarbonation-dunkerque



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

Le film de présentation

Une présentation audiovisuelle a été mise en ligne sur le site internet du projet afin d'en renforcer la compréhension. Elle détaille ce dernier et le rôle que joue RTE dans le développement du réseau électrique du dunkerquois en faveur d'une industrie décarbonée. Ce film d'une durée de 2'40 a également été diffusé lors des réunions publiques (et ateliers thématiques) de la concertation.

Lien vers la présentation audiovisuelle du projet : <https://youtu.be/LRe3pIFAFoA>

Le kit numérique d'information

En amont de l'ouverture de la concertation, un kit numérique d'information (contenant la synthèse du dossier de concertation, le dépliant d'information et l'affiche en version numérique), a été diffusé par courriel le mardi 14 mars 2023 adressé à une soixantaine d'acteurs socio-économiques, collectivités, élus et associations du territoire pour relayer l'information sur la concertation et le projet sur leurs propres sites internet et réseaux sociaux.

Les retombées médiatiques

RTE a organisé une **conférence de presse le vendredi 17 mars** après-midi à la Halle aux sucres de Dunkerque. 7 journalistes étaient présents. Le projet a ensuite été relayé dans la presse locale sous un angle factuel à travers une douze articles de presse. Les grands axes du projet ainsi que les temps de concertation avec le public ont ainsi été abordés.

En dehors de la description du projet et des dates de la concertation, les articles ont relayé les inquiétudes des habitants vis-vis des conséquences pour leur bien immobilier et pour leur santé³. L'ensemble des articles de presse recensés figure dans le tableau suivant :

Date de parution	Titre	Source
17/03/2023	Grande-Synthe : un nouveau poste électrique et deux lignes aériennes d'ici 2029 pour répondre aux demandes industrielles	Nord Littoral
20/03/2023	Projet de construction d'un nouveau poste électrique et deux lignes aériennes pour faire face à la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois	Radio 6
20/03/2023	Concertation préalable au projet de développement du réseau électrique	Site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque
20/03/2023	11km de nouvelles lignes électriques en projet dans le Dunkerquois pour alimenter l'industrie	DeltaFM
21/03/2023	Décarbonation de l'industrie à Dunkerque : deux lignes électriques de 400 000 volts sont en projet	FranceBleu
21/03/2023	Dunkerque : le plan à 1,2 milliard de RTE pour accompagner la décarbonation du port	La Voix du Nord
22/03/2023	Un nouveau poste électrique (page 5)	Journal des Flandres (page 5)

³ « Une inquiétude très forte » - *Le Journal des Flandres* - 29 mars 2023



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

22/03/2023	Accompagner la décarbonation du port : le plan à 1,2 milliard de RTE	La Voix du Nord
22/03/2023	La concertation publique d'un mois commence aujourd'hui	La Voix du Nord
23/03/2023	RTE dévoile un plan à 1,2 milliard d'euros pour accompagner la décarbonation du port de Dunkerque	Flash Infos
29/03/2023	Une inquiétude très forte	Le Journal des Flandres (page 2)

La Voix du Nord a consacré le 22 mars 2023 une double page présentant de manière détaillée le projet et ses raisons d'être. Le calendrier de la concertation et les lieux de rencontres étaient également listés.

Double page dédiée au projet de RTE dans la Voix du Nord du mercredi 22 mars

10 Dunkerquois

Accompagner la décarbonation du port : le plan à 1,2 milliard de RTE

Afin de permettre à la zone portuaire un développement décarboné à l'horizon 2050, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité va investir massivement pour passer à 400 000 volts.

Une décarbonation qui va consommer de l'électricité

Le bassin industriel comprend une part importante de l'industrie française et européenne à hauteur de 22 % de la production nationale de CEI du pays. L'engagement pris par les collectivités locales et les grands industriels d'être porteurs de projets de transition énergétique est un défi majeur pour la zone portuaire de Dunkerque.

De par sa place stratégique, Dunkerque a été choisi par la ville, les porteurs d'activités et les investisseurs, les collectivités locales et les grands groupes pour être le lieu de développement d'un réseau électrique de transport de haute tension qui sera construit et exploité par RTE.

Une mutualisation du réseau

Plus de 200 km de lignes à haute tension sont nécessaires pour accompagner la décarbonation du port de Dunkerque. RTE va donc mutualiser son réseau existant et en créer de nouveaux.

De nouvelles liaisons aériennes

Malgré la présence de nombreux obstacles, RTE a pu concevoir un réseau aérien de haute tension qui sera construit et exploité par RTE.

Dunkerquois 11

LE CALENDRIER

Concertation 22 mars - 26 avril | Concertation des élus | Enquête publique | Obtention des autorisations réglementaires | Début du chantier | Mise en service

2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029

La concertation publique d'un mois commence aujourd'hui

1,2
En milliard d'euros de projets RTE va consacrer à la zone de Dunkerque d'ici 2029.

Les communes concernées sont Grand-Synthe, Bousbourg, Cappelles, Loos-Picard, Grevillers, Martrou et Saint-Sauveur-sur-Loos.



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

Les modalités d'expression et de participation

La participation du public en dehors des rencontres publiques

- **La question préalable à la concertation**

En préalable à l'ouverture de la concertation, le public a été sollicité pour s'exprimer sur les thèmes qu'il souhaitait voir aborder lors des ateliers de la concertation dans l'objectif d'adapter le dispositif aux préoccupations réelles du territoire. La question était ainsi posée : « **Quelles thématiques souhaiteriez-vous voir aborder en réunions publiques ?** » Elle figurait :

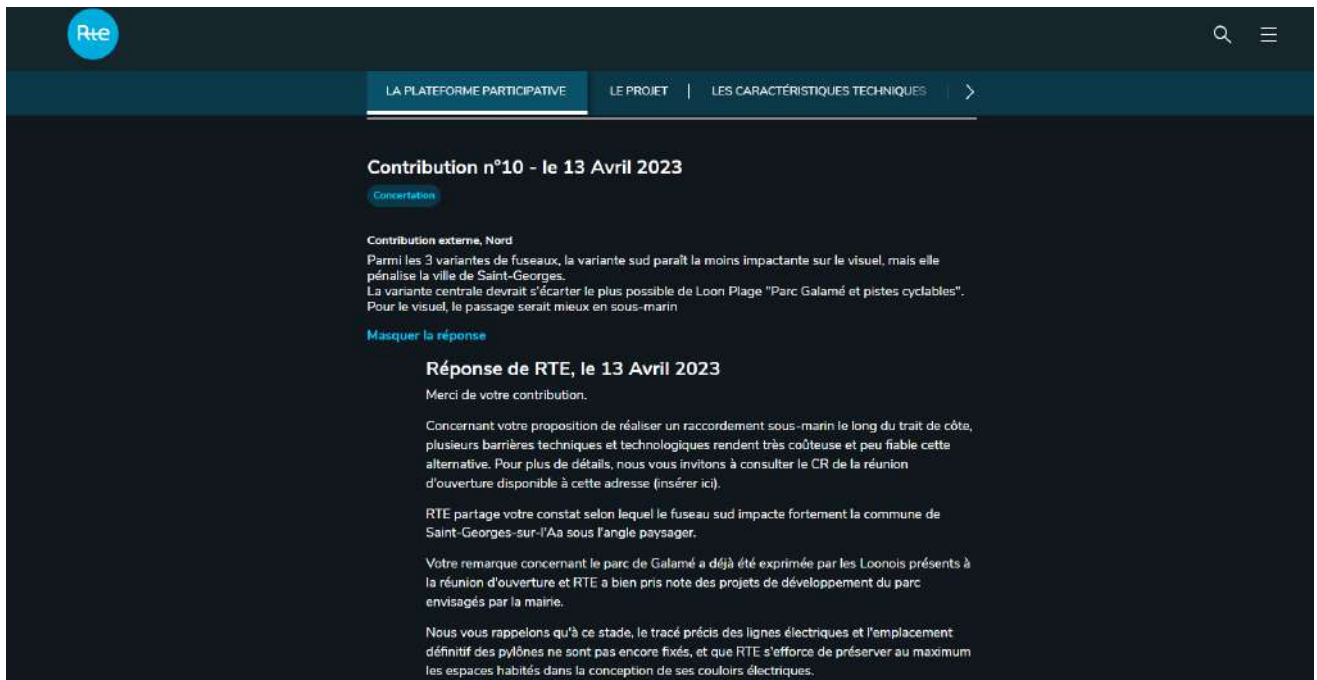
- En 1^{ère} page du dépliant distribué entre le 15 et le 17 mars dans les 16 000 boîtes aux lettres des 6 communes citées précédemment ;
- Dans le mail adressé à la soixantaine d'acteurs relais, dont les mairies de l'aire d'étude ;
- Sur le site internet : un module de participation dédié a été proposé du 7 au 22 mars, date de démarrage de la concertation.

En l'absence de réponse à cette question, il a été proposé aux participant.e.s à la réunion d'ouverture de répondre à cette question sur un court questionnaire à l'issue de la réunion d'ouverture. Aucune contribution n'a été remise à RTE qui a donc maintenu les thématiques de concertation telles qu'elles avaient été envisagées et présentées lors de la première réunion publique et dans les documents supports.

On peut y voir une relative satisfaction quant à la variété des thématiques proposées dans le cadre du dispositif de concertation. En effet, l'analyse des contributions montre que les principales sources de préoccupation des participant.e.s (monde agricole, habitations, enjeu paysager, santé et environnement) ont fait l'objet de temps dédiés dans la concertation.

- **L'espace d'expression du site internet**

La plateforme participative du site internet de la concertation était dédiée à l'expression des participant.e.s, leur permettant de déposer un avis, une suggestion ou de poser une question directement à RTE via un module de recueil des contributions. Cette plateforme est restée ouverte du 22 mars jusqu'au 30 avril 2023. 34 contributions ont été publiées via le site internet, dont 4 contributions d'acteurs institutionnels (commune de Craywick, commune de Grande-Synthe, MEDEF Côté d'Opale, et l'association MNLE 59/62 - Mouvement National de Lutte pour l'Environnement), et 9 issus des registres déposés en mairie (cf. ci-après).



The screenshot shows the RTE website interface for the participatory platform. It features a navigation bar with 'LA PLATEFORME PARTICIPATIVE', 'LE PROJET', and 'LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES'. The main content area displays a contribution titled 'Contribution n°10 - le 13 Avril 2023' with a 'Concertation' tag. The contribution text discusses three variants of power lines, noting that the southern variant is less visually impactful but penalizes the town of Saint-Georges. The response from RTE, dated April 13, 2023, thanks the contributor and explains that technical and technological barriers make the proposed underwater connection very expensive and unreliable. It also mentions that the southern line variant impacts the commune of Saint-Georges-sur-l'Aa and that the town's concerns about the Galamé park have already been expressed at a meeting.

Exemples de contribution et de réponse par RTE en ligne (RTE)

- **L'expression par voie postale et par courriel**

Le public disposait également de la possibilité d'envoyer son avis et ses remarques à RTE par :

- Voie postale, via l'adresse suivante : RTE, Centre de Développement et d'Ingénierie de Lille, 62 rue Louis Delos, 59709 Marcq-en-Barœul ;
- Courriel à l'adresse : RTE-DECARBONATION-DUNKERQUE@rte-France.com

RTE a reçu 2 courriers durant la période de concertation préalable. Ces courriers ont donné lieu à des réponses écrites ou prises de rendez-vous ultérieures par RTE.

- **Les registres de la concertation**

Des registres ont été mis à disposition dans chacune des 7 mairies du périmètre de la concertation, à savoir Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage, Mardyck et Saint-Georges sur l'Aa ; afin de permettre au public d'apporter ses contributions également par écrit et sans frais postaux. 9 contributions ont été recueillies par ce moyen et retranscrites avec les réponses apportées par RTE sur la plateforme participative.

Les rendez-vous de la concertation

Les comptes-rendus des rencontres publiques sont disponibles sur le site internet de la concertation, dans la rubrique « [Documents](#) ».

Entre le 22 mars et le 26 avril 2023, la concertation a donné lieu à cinq évènements mêlant diverses modalités d'expression et de rencontres :

Réunion publique d'ouverture de la concertation	Mercredi 22 mars à 18h à la mairie de Loon-Plage (59279)
Rencontre de proximité	Jeudi 23 mars, de 11h à 15h au centre commercial Auchan de Grande-Synthe (59760)
Atelier « Monde agricole »	Mardi 28 mars à 18h à la Maison de Village, Craywick (59279)
Atelier « Environnement, santé »	Mardi 11 avril à 18h à la salle municipale Raymond Verva, Saint-Georges-sur-l'Aa (59820)
Réunion publique de clôture de la concertation	Mercredi 26 avril à 18h à la salle du Moulin, Grande-Synthe (59760)

- **Réunion publique d'ouverture de la concertation**

La réunion publique de lancement de la concertation s'est tenue le mercredi 22 mars à Loon-Plage. Ouverte à tous, elle a permis de présenter RTE, le contexte, les ambitions et les principales caractéristiques techniques du projet.

En complément des publications déjà réalisées, ce temps d'échange a également été l'occasion pour le public de prendre connaissance des moyens d'information et d'expression mis à sa disposition durant la concertation préalable.

Elle a réuni 53 participant.e.s.



- **Atelier thématique sur le monde agricole et l'élevage**



L'atelier thématique « Monde agricole » s'est tenu le mardi 28 mars à Craywick dans le but d'échanger sur les effets potentiels du projet sur l'agriculture.

Les participant.e.s ont pu assister à des interventions de la part d'Hubert Vanderbeken et Jérôme Muselet, élus de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Ils se sont exprimés en tribune afin de détailler le protocole d'accord qui

lie RTE et la profession agricole. La question des modalités de suivi du chantier a également été abordée.

L'atelier a réuni 29 participant.e.s.

- **Atelier thématique sur l'environnement et à la santé**



L'atelier thématique « Environnement, santé » s'est tenu le mardi 11 avril à Saint-Georges sur l'Aa. Le premier temps de cet atelier était dédié aux impacts des lignes électriques sur la santé humaine. La deuxième partie de l'atelier a permis d'aborder la question des interactions du projet avec l'environnement naturel et les enjeux liés à la préservation de la biodiversité. **L'atelier a réuni 19 participant.e.s.**

Deux intervenants ont été invités à s'exprimer en tribune :

- François DESCHAMPS, RTE, expert en champs magnétiques ;
- Bernard BRIL, correspondant régional (Hauts de France) de l'Association Multidisciplinaire des Biologistes spécialistes de l'Environnement (AMBE).

- **Réunion publique de clôture de la concertation**

La réunion publique de clôture de la concertation s'est tenue le mercredi 26 avril à Grande Synthe. Après un bref rappel du projet, de ses caractéristiques et de ses impacts pour le territoire et un premier temps d'échange général, RTE a pu présenter les différentes interrogations soulevées par les participant.e.s à la concertation, que ce soit à distance ou à l'occasion des rendez-vous d'information et d'expression. Le public a eu l'occasion de compléter ou prolonger ce premier bilan à chaud.



Elle a réuni 29 participant.e.s.

- **Rencontre de proximité**



Le jeudi 23 mars, RTE est allé à la rencontre du public sur l'un de ses lieux de vie du quotidien : le centre commercial Auchan de Grande-Synthe.

Cette rencontre avait pour objectif de venir présenter à un large public le projet et les modalités de la concertation, autour des panneaux d'exposition et de la documentation du projet, et d'inviter le public aux autres rendez-vous de la concertation préalable. 24 dépliants et 17 synthèses

ont été distribués à l'occasion de ces rencontres et **70 personnes** se sont exprimées directement auprès des représentants de l'équipe projet de RTE.



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

3.4 Les chiffres-clefs de la participation

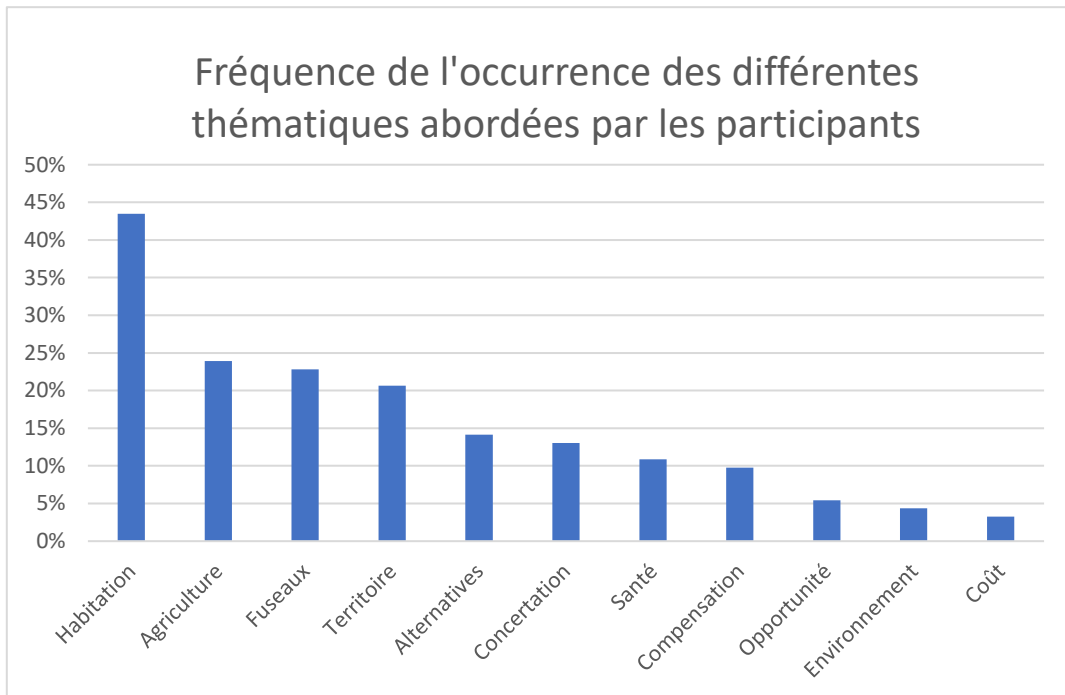
- ✓ Environ 200 personnes ont pris part aux rendez-vous de la concertation : 130 participant.e.s (hors RTE) aux réunions de concertation et 70 lors de la rencontre de proximité,
- ✓ 71 expressions orales (questions, avis) durant les 4 réunions publiques,
- ✓ 26 expressions (questions, avis, contributions) sur le site internet de la concertation,
- ✓ 2 expressions reçues par courrier postal à RTE,
- ✓ 9 expressions sur les registres dans les 7 mairies,
- ✓ 12 articles parus dans la presse locale.

Une synthèse plus détaillée est disponible en annexe (5.4).

4. Synthèse des contributions des participant.e.s, enseignements et mesures apportées par RTE pour y répondre

Dans cette partie sont synthétisées les expressions du public formulées dans le cadre de la concertation, lors des rencontres publiques et par le biais du site internet, des registres déposés en mairie ou par courrier. Compte-tenu des observations et suggestions émises tout au long de la concertation préalable, synthétisées dans le présent rapport, RTE en tire les enseignements présentés dans cette partie, qui fondent les suites qu'il entend donner au projet, et les mesures pour y répondre.

Un retour global sur les expressions relatives à la pertinence et à l'opportunité du projet est proposé en début de partie ; d'autres sous-parties traitent les autres thématiques évoquées dans le cadre de la concertation (paysages/habitation, santé, monde agricole, etc.). Elles sont classées par ordre d'importance de la thématique en fonction du nombre d'occurrences dans les interventions du public⁴. Le tableau synthétique suivant permet de comparer l'importance des différents enjeux abordés par le public.



Des verbatims issus de l'ensemble des canaux d'expressions permettent d'illustrer l'analyse synthétique. Il est à noter que la thématique du chantier n'a pas été explorée par le public dans ses interventions.

Une sélection représentative des expressions relatives au dispositif de concertation lui-même est proposée dans la dernière sous-partie.

⁴ A titre d'exemple, une intervention relevant de plusieurs thématiques sera comptée une fois pour chacune des thématiques concernées (ceci explique que, dans le graphique ci-dessus, la somme des pourcentages excède 100%)

4.1 Une opportunité du projet peu remise en cause, mais de nombreuses alternatives explorées

L'opportunité du projet a fait l'objet d'un nombre réduit d'expressions de la part du public (moins de 5% des interventions exprimaient une position sur son opportunité). Si le bénéfice climatique du projet semble peu remis en cause, quelques participant.e.s regrettent que cela puisse impliquer une dégradation pour le monde agricole et les paysages locaux. C'est en ce sens que **de multiples alternatives ont été proposées** par les participant.e.s (14% des interventions du public), et remettaient en cause le choix de la solution aérienne du projet.

Indirectement, l'opportunité du projet a également été abordée à l'aune de sa faisabilité et de ses conditions de réalisation dans un contexte territorial dense (habitat ou exploitations agricoles).

L'opportunité du projet a été rarement évaluée ou interrogée par les participant.e.s. Les verbatims montrent que :

- **La finalité climatique n'est jamais remise en cause**, et même perçue favorablement ;
- **Le développement industriel local** permis par le projet de raccordement électrique **est globalement perçu favorablement.**

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je suis conscient qu'il faut faire quelque chose pour le CO₂. Je suis favorable au projet par rapport à la décarbonation. »

« Je n'ai pas entendu parler du projet. Si c'est bon pour la planète, c'est une bonne chose »

« Ce qui est bien, ce projet, c'est qu'il alimente des projets locaux et pas l'Europe, comme celui à côté de chez moi »

« Je suis heureux de voir cet ambitieux projet prendre corps sur le site de Dunkerque. J'ai été témoin (et un peu acteur) des progrès permanents menés par le site pour réduire son impact environnemental. »

« Je viens de La Réunion. Je suis très intéressé par le projet et j'estime que c'est nécessaire pour le développement de l'industrie. »

« Je voudrais savoir si ça rentre bien dans le cadre du réchauffement climatique. Si c'est bien du même cadre que l'on parle, et si ce projet aura une finalité. [Il ne faudrait pas] que cela devienne une arlésienne, un peu comme ce qu'il se passe pour l'agrandissement du port de Loon-Plage. »

« J'ai une voiture électrique. Il faut faire le pas pour la planète, donc alimenter ces industriels. »

Toutefois, **le soutien au projet n'est pas unanime.** Quelques participant.e.s ont exprimé leur opposition au projet, ou plutôt à l'industrialisation du territoire auquel il contribue. **Dans la majorité des expressions faisant état d'une opposition, c'est surtout l'un ou l'autre des fuseaux de passage qui est remis en question.**

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je m'oppose personnellement à ce projet de lignes à haute tension. La région en question a suffisamment donné d'espace aux activités industrielles. »

« Pour moi, le seul fuseau qui vaille c'est le fuseau Nord. Parce que c'est la vocation du port d'accueillir ce genre de structure et cela n'a rien à faire sur des terres agricoles. [...] »

Le public a, semble-t-il, choisi de se concentrer sur la proposition de différentes alternatives visant à limiter au maximum l'impact du projet sur l'environnement humain, et notamment sur les habitations des riverains proches et le monde agricole. Ceci pourrait confirmer que la finalité du projet est très majoritairement approuvée par le territoire. Dit autrement, **une majorité des participant.e.s semble encourager RTE à préserver le territoire rural d'un développement industriel⁵ jugé malgré tout bienvenu.** Les propositions alternatives du public sont variées :

- Passage en souterrain de tout ou partie de la liaison ;
- Passage par le littoral (liaison côtière ou sous-marine) ;
- Passage par la zone industrielle au Nord de la zone d'étude, dans l'objectif de circonscrire les activités industrielles au périmètre Nord de la zone d'étude ;
- Remplacement/renforcement de lignes électriques existantes.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Vous parlez de ligne aérienne, pourquoi le projet ne parle pas de ligne souterraine comme cela sera le cas de la liaison entre la France et l'Espagne qui parcourra plus de kilomètres qu'ici ? »

« Parmi les 3 variantes de fuseaux, la variante sud paraît la moins impactante sur le visuel, mais elle pénalise la ville de Saint-Georges (...) Pour le visuel, le passage serait mieux en sous-marin. »

« Une personne a évoqué la possibilité de remplacer les anciennes lignes par des nouvelles plus puissantes. C'est envisageable ou pas ? »

La richesse des initiatives économiques et politiques du dunkerquois se traduit par la densification des projets d'aménagement du territoire et, concomitamment, par la complexification des enjeux à appréhender en concertation. Certaines interrogations du public ont d'ailleurs visé à éclaircir les **interactions du projet avec les nombreux autres projets du territoire, et notamment de RTE**, du fait de sa mutation rapide (notamment sur le plan des infrastructures énergétiques). La **faisabilité technique et financière du projet au regard du contexte territorial** a ainsi pu être discutée, certains participant.e.s s'interrogeant sur la disponibilité foncière.

La plupart de ces interventions évoquaient les perspectives d'optimisation et de réutilisation des infrastructures du projet ou encore **l'interaction du projet avec d'autres projets énergétiques**, portés notamment par RTE.

⁵ Les préoccupations liées au monde agricole sont étudiées dans une sous-partie dédiée.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Il y aura, en plus l'atterrage, de l'énergie produite par le futur champ éolien en mer du Nord au large de Dunkerque »

« J'ai bien noté que la différence de coût entre les 270 millions d'euros de construction de la ligne – ainsi que le poste – et la différence par rapport au 1,2 Md, ce sont les demandes de raccordement déjà formulées auprès de RTE. Ma question est de savoir si l'ouvrage qui est en projet permettrait d'alimenter des demandes de consommation industrielle au-delà des projets identifiés à 2035. Je songe notamment à l'éventuelle filière hydrogène (électro-intensive) qui serait susceptible de se développer dans le dunkerquois. »

« J'habite Mardyck et je voudrais poser une question technique que je n'arrive pas à comprendre. Le long de la D601 il y a déjà des lignes 225 000 volts. Comment vous allez mettre à la fois des 225 000 volts et des 400 000 volts car il n'y a pas tant de place que ça. A moins de les mettre l'une sur l'autre je ne vois pas. »

D'autres participant.e.s se sont intéressés aux **modalités de traversée de l'A16**, élément structurant du territoire (concernant les fuseaux Centre et Sud) qui présente des perspectives de développement.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Concernant le passage sur l'autoroute pour contourner les zones d'habitation. On entend souvent parler de l'extension de l'autoroute car accidentogène. Est-ce que ces travaux se mènent de concert ? »

« Bonjour, comme les projets d'usines actuels (Verkor, SNF, H2V59, etc..) risquent d'augmenter le trafic routier, et qu'il est envisagé de peut-être rajouter 1 voie sur l'autoroute A16 dans ce secteur, vos fuseaux centre ou Sud sont-ils censés en tenir compte ? »

Réponse du maître d'ouvrage

RTE est satisfait que la participation du public ait permis de faire ressortir la compréhension de l'intérêt général de celui-ci et que des propositions diverses émergent pour permettre sa meilleure intégration possible du projet sur le territoire Dunkerquois.

RTE réitère ainsi son engagement de co-construire le meilleur projet possible avec les acteurs du territoire et rappelle cependant que toutes les possibilités techniques évoquées ont été étudiées au préalable (cf. Partie 2.2 du dossier de concertation préalable du public). Toutefois, la solution aérienne en courant alternatif 400 000 volts reste la solution la plus adaptée pour répondre aux enjeux de développement économique du territoire et garantir la stabilité du réseau de transport d'électricité.

L'interaction avec les différents projets à venir sur le territoire (CAP2020, nouvelles industries, l'extension de l'autoroute A16 ainsi que les projets de raccordement et de développement de réseau portés par RTE) doit effectivement être prise en compte et des échanges sont en cours dès ce stade avec les collectivités pour que les fuseaux de passage prennent en compte tous les projets structurants du territoire. L'objectif est bien d'obtenir la meilleure cohérence territoriale en matière d'aménagement du territoire. RTE s'engage à poursuivre les échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire pour anticiper l'émergence de nouvelles activités industrielles, économiques, de desserte ou de loisir qui pourraient s'installer à proximité des futurs ouvrages.

RTE rappelle que les fuseaux de passage sont étudiés de sorte à présenter un nombre suffisant d'alternatives. Par ailleurs, RTE est particulièrement vigilant aux projets qui pourraient réduire le foncier disponible et impacter directement la faisabilité des ouvrages.

RTE rappelle enfin que le projet de création des liaisons électriques aériennes 400 000 volts et du poste électrique devra être compatible avec les documents d'urbanisme du territoire, ou porter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur au moment du dépôt des autorisations.

4.2 L'éloignement aux habitations et l'enjeu foncier au cœur des préoccupations exprimées

Près de 43% des expressions relevées dans le cadre des réunions publiques et des contributions publiées sur le site relèvent – au moins partiellement – de l'enjeu de préservation de la qualité de l'habitat humain. **La proximité des ouvrages avec les zones d'habitation constitue une source de préoccupation majeure pour les riverains concernés**⁶. Certains d'entre eux ont exprimé leur crainte de l'expropriation⁷, de la perte de valeur de leur bien immobilier ainsi que de l'évaluation de l'indemnisation du préjudice visuel.

Les riverains redoutent notamment l'**impact paysager** lié à la présence d'ouvrages électriques. La question de la **distance future des ouvrages aux habitations** revient fréquemment. Certains participant.e.s regrettent en outre une forme d'**inégalité du « droit à construire »** des particuliers et des entreprises, évoquant le Plan Local d'Urbanisme et, plus implicitement, la notion d'« utilité publique » associée au projet. En réponse au risque de dévaluation, les riverains présents lors des réunions publiques ont émis à plusieurs reprises le souhait de **connaître le plus vite possible la fourchette des « compensations »**⁸ liées à l'implantation d'ouvrages électriques à proximité de leur habitation.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Où vont être installés exactement ces deux pylônes ? A Mardyck si je ne me trompe pas... En tant qu'habitant.e, à 50 ou 100 mètres de mon jardin, non merci ! »

« [En réponse à l'intervention de la maire de Mardyck concernant le hameau du Pont-à-Roseaux] Je comprends la position de la maire de Mardyck par rapport à ces maisons, mais nous ce sera clairement tout le village [de Loon-Plage qui sera impacté]. »

« Pourquoi vous n'utilisez pas exclusivement cette réserve du fond maritime pour épargner les gens qui ont réussi à sauver un petit bout de terrain ? »

⁶ Le risque sanitaire (Champ magnétique et autres risques) est parfois associé à ces appréhensions et sera traité dans une sous-partie-dédiée.

⁷ A priori, l'expropriation ne concerne que les terrains du poste électrique. Ceux-ci ne disposent d'aucune maison d'habitation.

⁸ A ce stade du projet, le versement d'indemnités liées au préjudice visuel est envisagé par RTE.

« Je suis concernée par la fameuse zone touchée quoi qu'il arrive. Pour le poste électrique, on sait où il va être et sur 19 hectares. Est-ce qu'on sait déjà à quelle distance de nos maisons il sera ? »

« Je me suis déjà renseigné avec Madame la Maire de Mardyck. Le PLU a été changé en 2012, justement par rapport à la zone naturelle. Donc là en 2023 le PLU va changer, mais nous on n'aura pas le droit de construire. Ou alors on va être expropriés. C'est l'un ou l'autre. »

« Après l'inquiétude sur la perte de valeur des maisons, elle est légitime. »

« Ce projet aura-t-il des conséquences sur les habitants de la rue de l'ancienne RN40 59279 Mardyck qui est sur les tracés des 3 fuseaux ? Impact visuel ? [...] De plus, au vu de la proximité du projet et des habitations, est-il d'ordre d'expropriation ? »

« J'habite près du Pont-à-Roseaux. Vous parliez d'indemnités. Je ne pense pas que cela compensera la perte de valeur de nos maisons. Entre le poste électrique et les pylônes... Je pense que nos maisons ne valent plus rien. »

« On veut une réponse rapide et concrète. Là vous nous dites d'attendre mais nous on a des projets il faut qu'on sache. Mettez-vous à notre place. »

Réponse du maître d'ouvrage

RTE a conscience des préoccupations fortes des habitants sur l'impact visuel des futurs ouvrages électriques et les craintes liées à l'expropriation, la perte de valeur des biens immobiliers ainsi que de l'évaluation de l'indemnisation du préjudice visuel.

RTE rappelle qu'aucune expropriation ne sera réalisée dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, **RTE renouvelle son engagement de préserver le cadre de vie des riverains en réduisant au maximum l'impact visuel des futurs ouvrages** en les éloignant autant que possible des habitations. **RTE travaillera sur l'intégration paysagère des ouvrages et en particulier du poste « Alpha »**, en étroite collaboration avec les communes et les riverains de Mardyck et de Grande-Synthe. Afin de réduire l'impact visuel et paysager des ouvrages, **RTE va également étudier également la faisabilité du passage en souterrain et la dépose de certaines lignes aériennes existantes appartenant à RTE** (90 000 ou 225 000 volts). Cette mesure permettrait de réduire l'impact paysager des ouvrages électriques sur le territoire et en même temps de réduire la gêne pour l'activité agricole.

RTE s'engage en outre à réaliser des photomontages depuis différents points de vue. Ils simuleront l'état du paysage une fois le projet réalisé, notamment pour la commune de Mardyck, afin de permettre aux riverains de mieux se projeter en présence des lignes.

RTE rappelle que la réglementation prévoit dans ce cas que RTE procède à une **indemnisation pour préjudice visuel**, selon un protocole mis en place par une commission indépendante nommée par le préfet.

En effet, pour les nouveaux ouvrages à 400 000 volts, compte tenu de la gêne visuelle qui peut résulter de leur présence et compte tenu notamment des difficultés pour mettre des lignes en souterrain à ce niveau de tension, RTE propose aux propriétaires de maisons situées à proximité de ces ouvrages, lorsque cela sera possible, de réduire l'impact visuel par des plantations arbustives ou d'autres mesures palliatives.

De plus, RTE indemnise le préjudice visuel causé aux propriétaires d'habitations principales ou secondaires situées à proximité de lignes électriques ou de postes de transformation à 400 000 volts, construites ou achetées avant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage.

Après la délivrance de la Déclaration d'Utilité Publique, une commission départementale d'évaluation amiable du préjudice visuel est instituée par arrêté préfectoral.

Cette commission est composée d'experts indépendants :

- Un magistrat du Tribunal administratif, qui la préside,
- Un fonctionnaire représentant le directeur des services fiscaux,
- Un notaire désigné par la Chambre Départementale des Notaires,
- Un expert choisi par la Confédération des Experts Agricoles, Fonciers et Immobiliers.

Les propriétaires riverains seront informés de cette démarche par un avis au public reprenant les informations contenues dans l'arrêté préfectoral :

- Inséré dans la presse locale ou régionale,
- Affiché dans les mairies des communes traversées ou concernées par l'ouvrage.

L'indemnisation étant fixée par un comité indépendant, il n'est donc pas du rôle de RTE de définir à ce stade une valeur pour l'indemnisation du préjudice visuel. RTE, conscient que l'impact paysager des lignes au passage d'habitations est important, compte poursuivre le dialogue de manière individuelle avec chaque personne impactée par le projet.

Conformément à l'engagement pris lors de la réunion de clôture par Anne-Marie REYNARD, directrice du centre de développement et d'ingénierie des Hauts de France de RTE, **une réunion dédiée aux riverains du hameau de Pont-à-Roseaux (Mardyck) sera tenue avant le mois de juillet** afin de leur apporter le maximum d'informations possible. RTE prend par ailleurs l'engagement de prévoir d'autres réunions si le besoin se fait sentir.

En dernier lieu, il a été demandé de préciser la nature et l'intensité **des nuisances sonores au passage d'une ligne électrique.**

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je suis opposée au projet de ligne électrique sur Loon-Plage à cause de la pollution visuelle magnétique et sonore. »

« Quel impact sonore des lignes avec les grésillements ? »

Réponse du maître d'ouvrage

RTE a entendu les préoccupations concernant les potentielles nuisances sonores générées par les lignes électriques. En effet, les lignes aériennes peuvent générer des nuisances sonores de deux types :

- Un bruit de grésillement causé par l'« effet couronne » par temps de pluie et de brouillard avec des câbles sales : pour réduire cette nuisance, RTE peut recourir au sablage des câbles, utilisé communément à proximité de zones habitées, ou nettoyer les câbles de façon ponctuelle lorsque les effets positifs du sablage s'estompent ;

- Le bruit éolien, **généré par le vent au contact des différents composants de la ligne (conducteurs, isolateurs, pylône).**

RTE respecte dans ce cadre l'article 12 ter (arrêté du 26 janvier 2007) de l'AT 2001 qui prévoit que les équipements des postes de transformation et les lignes électriques doivent être conçus et exploités de sorte à respecter l'une des deux limites suivantes :

- Soit le niveau de **bruit ambiant**, correspondant à l'ensemble des bruits y compris celui de l'ouvrage électrique, est **inférieur à 30 dB (A)**,

- Soit l'**émergence** du bruit, mesurée de **façon continue**, est inférieure à **5dB(A) le jour (7h-22h)** et à **3dB(A) la nuit (22h-7h)**. Dans le cas des équipements des postes, un terme correctif fonction de la durée cumulée d'application du bruit particulier s'ajoute à ces valeurs.

Des mesures acoustiques des ouvrages seront mises en œuvre pour s'assurer du bon respect de la réglementation et des mesures correctives peuvent être apportées en phase d'exploitation si cela n'est pas le cas.

4.3 Foncier agricole : les demandes des agriculteurs concernant la zone de l'aire d'étude située au sud de l'A16

L'**activité agricole** constitue le deuxième enjeu abordé par les participant.e.s lors des réunions publiques et dans leurs contributions à distance (24% des verbatims y sont relatifs). La profession agricole fait part de son opposition au passage des lignes électriques sur le domaine privé agricole situé au Sud de l'autoroute A16, arguant que cet ouvrage constituerait une « démarcation » historique avec les activités industrialo-portuaires et les infrastructures associées par destination. Des doutes sur la compatibilité entre activité agricole et lignes électriques sont également émis par le public issu du monde agricole. Celui-ci a aussi critiqué la méthode de compensation des servitudes appliquée par RTE (négociée à travers un protocole national).

Sur le site internet de la concertation comme en réunion publique, les agriculteurs du territoire ont profondément affirmé leur **attachement aux paysages et à l'activité agricole** et leur opposition au passage de lignes électriques sur « leurs terres ». Certains représentants de la profession partagent leur indignation devant ce qu'ils considèrent être **un projet à destination et « à vocation industrielle[s] »**, relevant à leur sens des territoires situés au Nord de l'A16, et notamment des territoires acquis par le GPMD.

Ils estiment que l'autoroute a constitué depuis lors une « barrière » tacite propre à « sanctuariser » le Sud de l'aire d'étude proposée. Sans remettre en question le développement industriel du littoral dunkerquois, ils critiquent ce qu'ils considèrent être une **priorisation de la rentabilité** (évitement des terres du GPMD destinées à accueillir des entreprises) **sur l'intégrité de la structure territoriale** (disjonction des activités et des paysages).

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Pour moi le seul fuseau qui vaille c'est le fuseau Nord. Parce que c'est la vocation du port d'accueillir ce genre de structure et ça n'a rien à faire sur des terres agricoles. En plus le fuseau nord ne passe pas si près que ça de Loon-Plage. C'est juste que le port maritime ne veut pas que ça passe sur son terrain car elle souhaite y mettre quelque chose de plus rentable. Mais ces deux lignes elle doivent être sur le fuseau Nord. »

« L'autoroute, on a toujours dit que c'était une barrière, que l'on n'allait pas dépasser cette barrière. Alors je comprends, vous avez des impératifs, mais le projet Nord, pour moi, vous [permet] de rester sur le domaine portuaire. Le projet doit être là-bas. L'autoroute, c'est bien une barrière. »

« Marre d'entendre toujours des gens dire que ça coûte trop cher ! C'en est fini de faire des économies sur le monde agricole ! Ça coûte moins cher donc on passe à travers les champs ? Moi j'estime que le monde agricole à donner plus que suffisamment. Ce qu'il se passe ici dans le dunkerquois, vous n'en êtes pas responsables, mais nous le subissons. Il faut être très vigilant sur les terres agricoles. »

Plusieurs participant.e.s mettent en question la **compatibilité du passage de lignes électriques avec l'activité agricole**, d'un point de vue technique (sécurité, organisation, ...) et économique (manque à gagner lié à la complexification de l'exploitation). La remise en état des infrastructures (petites routes) après les travaux a fait l'objet d'une intervention. **La justesse des mécanismes de compensation employés par RTE** dans le cadre des servitudes agricoles **a par ailleurs été remise en cause**. La part dédiée au propriétaire des terres ou à l'agriculteur locataire est jugée insuffisante devant celle revenant aux communes.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je voudrais parler aussi d'un problème que la chambre d'agriculture a souvent relevé. Les nouvelles lignes faites sur des anciennes lignes ou en partie, dont on augmente la puissance sans indemnisation pour les agriculteurs. Celui qui a une ancienne ligne renforcée, il ne gagne rien en plus... »

« Je veux revenir sur ce que vous avez dit, sur le fait que vous remettez tout en état. À Loon-Plage, on a les conduites de gaz qui sont passées. Pour aller sur des axes il faut utiliser les petites routes de campagne qui sont entretenues par la communauté urbaine normalement, et il y a un secteur chez nous où ça n'a jamais été remis en état. Est-ce que c'est prévu chez vous de tout remettre en état après le passage des engins avec des grosses charges et la route qui s'affaisse... »

« La distance limite de sécurité, c'est bien 5 mètres ? Donc une grue peut s'approcher à 5 mètres des lignes hautes tensions ? On m'a refusé d'intervenir sous une ligne très haute tension, alors que la ligne était mesurée à 28 mètres de haut. Donc on est incapable de travailler sous certaines lignes, on est incapable de charger des betteraves. Il faut que vous imaginiez les contraintes de vos chantiers. »

RTE considère avec attention l'ensemble des préoccupations émises lors de la concertation du public sur les enjeux liés au monde agricole qui se sont caractérisés notamment par :

- La volonté de préserver le domaine privé agricole au Sud de l'autoroute A16,
- Les craintes concernant les potentielles contraintes à l'exploitation des terres sous les lignes pendant et après la phase travaux du projet,
- Une préférence du monde agricole pour le fuseau Nord car il est le seul à s'insérer entièrement sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque et à ne pas interférer avec le domaine privé agricole,
- Le témoignage de l'importance de la remise en état des chemins d'exploitation après les travaux,
- Des interrogations sur le niveau d'indemnisation des acteurs agricoles concernés par des lignes électriques.

Ces demandes et interrogations invitent RTE à poursuivre son travail de proximité avec les acteurs du monde agricole pour diffuser et compléter les engagements existants afin de pérenniser une relation de confiance.

RTE est le seul maître d'ouvrage (avec Enedis) disposant d'un protocole d'accord visant à encadrer et indemniser l'impact de ses ouvrages sur le milieu agricole. Le protocole « Passage de Lignes électriques en milieu agricole », existant depuis 1970, a été actualisé en 2018 par la Commission Nationale Paritaire composée de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), la FNSEA, Enedis, RTE et associant le Syndicat des entreprises de génie électriques et climatique (SERCE).

Ce protocole permet d'indemniser les dommages permanents (difficultés d'exploitation, perte de foncier) et les dommages temporaires (travaux, maintenance...) avec une transparence et une équité de traitement entre l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés sur la base de barèmes fixés en accord avec les représentants du monde agricole. RTE respectera les dispositions du protocole d'accord « Passage de lignes électriques en milieu agricole ». **Les indemnisations seront versées aux exploitants agricoles conformément aux modalités précisées dans ce protocole.**

RTE prendra en considération les enjeux liés à la gêne du projet pendant et après la phase travaux. RTE tient à rappeler que la présence de lignes électriques n'empêche pas l'activité agricole, comme en témoignent plusieurs dizaines d'années de cohabitation sur l'ensemble du territoire français (100 000 km de lignes électriques environ en milieu agricole), même si des perturbations ponctuelles (liées à la phase travaux) ou localisées (présence de pylônes) existent. Plusieurs solutions de réduction d'impact sur l'activité agricole sont à l'étude (emplacement des pylônes, mode opératoire, etc.). Après détermination du fuseau de moindre impact par l'Instance Locale de Concertation, et conformément à la méthodologie établie par RTE, **un travail sera mené en concertation avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la FDSEA et les exploitants agricoles concernés** pour déterminer le meilleur tracé.

Concernant la réalisation des travaux, **RTE rappelle les engagements mis en place pour tous ses projets :**

- Remise en état des sols et des chemins d'exploitation, après les travaux ;
- Contrôle de l'activité des prestataires à travers notamment, des états des lieux avant et après travaux.

4.4 L'appréhension du public sur les effets des champs électromagnétiques

Le troisième enjeu majeur relevé par les participant.e.s à la concertation est celui du **risque lié aux champs électromagnétiques (11% des expressions y font référence)**. Les riverains ont voulu obtenir plus d'informations sur les effets des champs électromagnétiques et sur les risques associés. Certains participant.e.s ont également voulu approfondir sur la nature des études scientifiques à ce sujet.

Plusieurs participant.e.s ont souhaité aborder les **risques liés aux champs électromagnétiques émis par les câbles composant les liaisons électriques**. L'intensité du champ magnétique étant décroissante en fonction de la distance, c'est bien la question de la distance minimale de sécurité qui a été posée à plusieurs reprises. Par ailleurs, quelques participant.e.s ont souhaité obtenir des détails sur les éventuels effets associés aux champs magnétiques et sur les études afférentes.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Sur le trajet centre, le plus court est celui vous séduit le plus à priori. Vous avez dit il me semble que cela traversait la zone économique 'Eurofret' de Craywick, et là on a une concertation d'habitants, notamment des gens qui travaillent dans le secteur tertiaire. C'est donc pour moi équivalent d'une zone d'habitation. Pour ces personnes est-ce qu'il y aura des problématiques à travailler à longueur d'année avec ce genre de choses qui leur passe au-dessus de la tête ? »

« Est-ce qu'on parle de champs électromagnétiques, de microtesla ? Niveau santé il y a quand même des conséquences. »

« Sans aller jusqu'au cancer, est ce que ces lignes ne peuvent pas occasionner des troubles de la santé des comme insomnies et troubles du sommeil qui peuvent par répercussion avoir un impact sur la santé des riverains de ces lignes. Y-a-t-il des études, pas en oncologie, sur les effets généraux sur la santé ? »

Un.e participant.e a proposé que de nouvelles études relatives au **cumul des expositions aux risques sanitaires** soient menées sur le dunkerquois.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« [...] concernant les risques sanitaires, on ne peut que faire confiance aux dires d'experts même si on pourra toujours se questionner sur la suffisance des études. Les risques sont vus de manière individuelle or nous sommes exposés à des champs électromagnétiques dans un secteur déjà sensible (pollution de l'air en général et pollutions chimiques des activités industrielles... qui amènent également leur part de risque sanitaire). Le cumul d'expositions à des risques considérés comme non avérés pris individuellement pourrait-il conduire à des risques avérés au global pour les personnes exposées ?

Réponse du maître d'ouvrage :

RTE a bien entendu les fortes préoccupations des riverains concernant les risques éventuels du projet sur la santé.

En matière de champs électromagnétiques, RTE rappelle que toute la population des pays industrialisés est exposée de façon quasi permanente à des champs électromagnétiques d'origine

domestique (plaques à induction, micro-ondes, radioréveil, fers à repasser, ordinateurs, réfrigérateurs, portable, etc.) et l'exposition due aux lignes électriques n'est ni la plus fréquente, ni la plus importante, même pour des personnes résidant à proximité immédiate d'ouvrages électriques. Cependant, le fait qu'une partie du public s'interroge sur les éventuels effets des champs électromagnétiques sur la santé est tout à fait compréhensible, notamment à notre époque marquée par une sensibilité grandissante de l'opinion pour les questions sanitaires.

C'est pourquoi, de très nombreuses recherches internationales tant biologiques qu'épidémiologiques, concernant l'effet des champs électromagnétiques sur la santé humaine ou animale, ont été réalisées ces cinquante dernières années. Ces expertises ont débouché sur des synthèses périodiques, dont certaines par des organismes officiels tels que l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé), l'Académie des Sciences Américaines, le NRPB (le National Radiological Protection Board) ou plus récemment l'ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale).

Tous les avis des autorités scientifiques reconnues concluent de façon convergente sur le fait qu'il n'y a pas de lien de causalité entre exposition du public aux champs électromagnétiques et une quelconque pathologie. Ces éléments ont permis aux pouvoirs publics d'affirmer également qu'il n'y a pas de problème de santé publique concernant les champs électromagnétiques à basse fréquence, pour ce domaine d'activité.

Toutefois, en application du principe de précaution et afin de garantir un haut niveau de protection de la santé, le Conseil des Ministres de la Santé de l'Union Européenne a adopté, en juin 1999, une recommandation sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Les niveaux d'exposition ont été fixés après avoir passé soigneusement en revue toute la documentation scientifique publiée et après avoir pris en compte un coefficient de sécurité d'environ 50 par rapport aux études les plus alarmistes concernant les effets des champs électromagnétiques sur la santé.

Pour les fréquences de 50 Hertz (Hz), le cas des lignes électriques de RTE, le texte impose de ne pas dépasser :

- **5 000 volt par mètre (V/m)** pour les champs électriques,
- **100 micro tesla (μ T)** pour les champs magnétiques.

En matière de principe de précaution, RTE entend l'appliquer à travers la mise en place d'outils d'évaluation des expositions (calculs et mesures des CEM), l'information du public, et la recherche de tracés minimisant le nombre d'habitations à proximité de l'ouvrage et évitant, dans la mesure du possible, les établissements accueillant un public sensible, tout en respectant le principe fondamental du moindre impact global. Le Plan de Contrôle et de Surveillance des champs électromagnétiques (PCS), approuvé par le préfet, permettra de vérifier le respect des limites réglementaires.

RTE prend l'engagement que ses équipes seront disponibles tout au long de la réalisation du projet, et au-delà, pour répondre aux interrogations du public.

4.5 L'interaction du projet avec les espaces naturels et leur préservation, abordé sous plusieurs angles

4% des expressions évoquaient la **question environnementale** (biosphère et réseaux hydrologiques). Si cet enjeu semble être traité secondairement par le public du point de vue des chiffres, les préoccupations exprimées ont permis d'aborder plusieurs enjeux. L'explication de cette faible occurrence est peut-être à chercher du côté des **enjeux humains et agricoles, jugés plus prégnants par certain.e.s participant.e.s.**

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« J'ai quelques remarques. Sur l'écologie, c'est très bien de penser à la faune et la flore, mais en fait il y a un moment, vous pensez à certains habitants mais pas à d'autres. C'est très bien d'avoir fait attention aux oiseaux et grenouilles mais l'habitant ? Ce n'est pas grave, on va lui mettre un pylône dans son jardin. Et les humains dans tout ça ? C'est bien gentil de réfléchir aux zones naturelles, mais là on parle d'une quinzaine de maisons, ce n'est pas une ferme isolée. »

Les préoccupations du public concernaient notamment les risques de nuisances des lignes électriques pour **l'avifaune et les chiroptères** (chauves-souris).

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« On sait qu'il y a des risques de collisions, car des études ont été faites en 1991-1992 pour voir les collisions sur l'avifaune dans le dunkerquois. L'impact n'était pas négligeable. On sait déjà que des mesures peuvent être prises, ne serait-ce que des isolateurs ou des effaroucheurs au moins près des plans d'eau. Les oiseaux voyagent d'un plan d'eau à un autre, les réserves naturelles en accueillent pas mal. Même si on ne faisait pas d'études, on sait que des précautions sont à prendre sur ces secteurs. Est-ce qu'elles sont déjà anticipées ? »

« C'est un domaine que je connais mal. Pour les chiroptères je ne suis pas sûre que les systèmes mis en place pour les oiseaux fonctionnent pour eux. C'est à prendre en considération. »

L'enjeu de la **maîtrise de la préservation des zones humides et de la ressource en eau ou encore l'évaluation des risques d'inondation liés au projet** et les mesures envisagées ont également été abordés par les participant.e.s.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Nous avons entendu l'enjeu d'avoir un réseau électrique dimensionné pour accueillir de nouvelles activités industrielles. Cependant, beaucoup de projets industriels seront très consommateurs d'eau, ressource particulièrement menacée dans le dunkerquois (cf article la voix du nord en avril). Y a-t-il une stratégie pour s'assurer que le territoire est en situation de recevoir toutes ces nouvelles activités par rapport à l'état des ressources (eau, [...], préservation des zones humides...) ? »

« Votre projet de poste électrique RTE Alpha côté Grande-Synthe est en zone marécageuse. Ce poste situé près de la ferme des Jésuites est-il censé être surélevé pour cette raison, et est-ce que cette zone

humide supprimée peut provoquer des inondations coté Pont à Roseaux Mardyck ou vous êtes obligés de drainer les champs ? »

Réponse du maître d'ouvrage

RTE a conscience de tous les enjeux environnementaux liés au projet, dont la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau fait partie, et travaille avec les industriels et les pouvoirs publics pour planifier de la meilleure façon possible les futurs projets du dunkerquois. Dans un contexte marqué par le changement climatique où la transition énergétique apparaît comme un impératif, il est essentiel pour les pouvoirs publics et les acteurs du système électrique de savoir anticiper les nouveaux enjeux, les comportements et les opportunités pour s'adapter.

RTE va poursuivre, en ce sens, les études Faune-Flore-Habitat jusqu'à la fin du troisième trimestre 2023 dans l'optique de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation adaptées pour limiter l'impact du projet sur l'environnement.

RTE rappelle que son projet de création de double ligne électrique ne consomme pas de ressources en eau. Par ailleurs, **RTE met en place différentes mesures pour préserver les eaux superficielles et souterraines ainsi que les zones à dominante humide** (cf. partie 4.1 du dossier de concertation) :

- Aménagement d'une zone dédiée au stationnement des engins et à leur entretien, ainsi qu'au stockage des produits pouvant avoir un effet nocif ;
- Interdiction du rejet de substances non naturelles ;
- Élimination et traitement de l'ensemble des déchets produits (huiles...) dans les filières adaptées et agréées.
- Réalisation, dans toute la mesure du possible, des travaux en dehors des périodes humides, de manière à minimiser les incidences sur les sols et la végétation ;
- Utilisation de dispositifs de répartition de charge pour les accès et les plateformes d'intervention et/ou d'engins adaptés aux sols à faible portance pour minimiser voire éviter les incidences sur les sols et la végétation des zones humides ;
- Si nécessaire, pompage ; les volumes d'eau à pomper devraient être réduits. Des bassins de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel (cours d'eau ou fossé) seront mis en place le cas échéant.

Sur ce sujet, **des études hydrogéologiques vont être menées courant 2023** afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour gérer au mieux l'ensemble des risques liés aux ressources en eau, à la préservation des zones humides et les risques d'inondation.

4.6 Les expressions du public sur le fuseau de moindre impact

Près d'un quart (23%) des interventions et expressions recensées visaient à **évaluer et comparer l'opportunité des différents fuseaux**. Cet enjeu majeur de la concertation a donné lieu à de nombreuses prises de positions, souvent très argumentées. Si les participant.e.s semblent avoir écarté assez unanimement du débat le fuseau Sud, les fuseaux Nord et Centre ont fait l'objet de nombreux échanges mesurant leurs avantages (ou désavantages) respectifs.

Les principaux arguments employés par les participant.e.s à la concertation sont consignés dans le tableau suivant. Il est à noter que certains arguments sont antagonistes les uns par rapport aux autres, notamment en ce qui concerne les fuseaux Nord et Centre. Un consensus est dressé au regard du hameau du Pont-à-Roseaux de Mardyck : quel que soit le fuseau choisi, le projet passera à proximité ; l'enjeu de la réduction et de la compensation des nuisances est souligné.

Figurent **en vert/en rouge** les arguments présentés comme **positifs/négatifs** pour le fuseau, **en jaune les points d'attention**, **en bleu les propositions**.

Thème	Nord	Centre	Sud
Schéma territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Conserve une cohérence territoriale (A16 « barrière »), • Préserve l'intégralité du foncier agricole, • Occupe du foncier à vocation industrielle prétendument plus rentable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Affecte l'activité (interférences, nuisances pour l'élevage) et le foncier agricole, • Proposition d'élargir le fuseau au Nord de l'A16, • Proposition de prendre en compte la valeur agronomique des terres agricoles dans la définition du tracé, • Pourrait longer l'autoroute A16, • Affecte le paysage rural. 	<ul style="list-style-type: none"> • Affecte profondément l'activité (interférences, nuisances pour l'élevage) et le foncier agricole, • Affecte significativement le paysage rural, • Proposition de prendre en compte la valeur agronomique des terres agricoles dans la définition du tracé.
Impact paysager et foncier pour les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Longe et contourne par le Nord-Ouest la commune de Loon-Plage sur la moitié de son périmètre MAIS • Masqué au moins partiellement par la barrière boisée et la rocade. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit prendre en compte les projets d'extension du parc Galamé (Loon-Plage) • Risque d'impacter le hameau de la gare (Loon-Plage) • Préserve le cœur de la commune de Loon-Plage 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'encercllement de la commune de Saint-Georges à l'Ouest et à l'Est.
Enjeux techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Doit prendre en compte la proximité avec des sites industriels en activité et les projets du port, • Devrait éventuellement surplomber le site de Indachlor (réglementation SEVESO des sites industriels à risque technologique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite deux franchissements de l'A16 (sauf passage au Nord de l'A16), • Présence d'arbres hauts au Nord de l'A16 (hameau de la gare à Loon-Plage), • Doit prendre en compte les projets d'agrandissement de l'autoroute A16, • Doit prendre en compte les protocoles d'intervention du SAMU (hélicoptère) à proximité de l'A16, • Fuseau le plus court (et potentiellement le plus économe). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite deux franchissements de l'A16.
Hameau du Pont-à-Roseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Doit s'éloigner au maximum du hameau. 		

Une sélection de verbatims illustrant cette synthèse est proposée ci-après.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Pour moi le seul fuseau qui vaille c'est le fuseau Nord. Parce que c'est la vocation du port d'accueillir ce genre de structure et ça n'a rien à faire sur des terres agricoles. »

« Je vais mettre un bémol sur ce que vient de dire monsieur le maire. Le fuseau nord, je trouve que c'est le plus approprié car premièrement cela passe sur des terrains du port. C'est un projet industriel donc ça doit passer par le port. Deuxièmement ça n'impacte pas le monde agricole. Troisièmement il y a déjà une barrière naturelle autour de Loon-Plage qui est la rocade qui contourne vers la maison blanche et la nationale au nord. Les poteaux seraient au-delà de ces limites routières. »

« Après visualisation des différents couloirs proposés, il serait judicieux de sélectionner le fuseau Nord, en effet ces terres sont historiquement prévues pour développer la zone portuaire. A défaut de prendre celui-ci, il faudrait envisager de faire un couloir plutôt entre l'A16 et la ferme Galamé sur Loon-Plage. En effet ce tracé impacterait beaucoup toutes les habitations concernées par votre projet.

Il me paraît inconcevable que notre commune puisse perdre une partie de ses terres agricoles, que notre champ visuel et le niveau sonore puissent être ainsi être détériorées. Je vous remercie de prendre en considération mes remarques. »

Réponse du maître d'ouvrage

RTE prend bonne note de l'ensemble des éléments apportés par le public concernant le choix des fuseaux de passage et les enjeux de préservation des terres agricoles, paysagers et fonciers associées. Ils seront portés à la connaissance de l'Instance Locale de Concertation convoquée par le préfet du Nord par le biais du dossier de concertation de l'ILC.

RTE confirme les engagements pris publiquement au cours de la concertation : L'élargissement du fuseau Centre au Nord de l'A16 a été étudié et sa faisabilité est aujourd'hui confirmée. **Le fuseau Centre « étendu » sera soumis à l'Instance Locale de Concertation en remplacement du fuseau Centre** présenté à la concertation du public.

RTE tient toutefois à préciser quelques points d'alertes concernant le fuseau Nord, uniquement plébiscité pour ses enjeux de préservation du domaine agricole privé. **En effet, la dynamique de développement sur le territoire du GPMD pourrait contraindre le passage des lignes électriques 400 000 volts** à certains endroits spécifiques, par exemple à l'Est du projet CAP 2020. Par ailleurs, la compatibilité des ouvrages électriques avec la présence de sites SEVESO seuil haut (exemple l'usine Indachlore sur Loon Plage) devra être vérifiée par la réalisation d'une étude de danger, qui ne pourra être instruite qu'après la validation du fuseau de moindre impact.

Si d'autres éléments permettant de comparer les fuseaux de passage émergents d'ici la tenue de l'ILC, RTE les inclura dans le dossier de présentation du projet qui sera remis aux membres de l'ILC.

4.7 Le dispositif de concertation en lui-même

Une proportion significative d'interventions était relative au **dispositif de concertation en lui-même** (13% des expressions relevées). Un premier type d'interventions soulignait l'enjeu de la décision et de la prise en compte de la parole des personnes concertées. Un second type revenait sur les modalités d'information de la concertation, notamment auprès des publics spécifiques, comme les agriculteurs du territoire. Deux interventions sont revenues sur les prochaines étapes de concertation, avec une proposition de réunion spécialement pour les riverains du Pont-à-Roseaux (Mardyck).

L'utilité de la concertation a notamment été interrogée au regard de la **décision et de la prise en compte des avis des participant.e.s**. Le public a pu insister sur la valeur de ses appréciations et interventions. Un participant a remis en cause la bonne foi du maître d'ouvrage sur la concertation, craignant qu'un fuseau de passage ait déjà été décidé en amont.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« Je voudrais savoir qui prend la décision et à quelle date. »

« Vous faites des réunions de forme pour vous mettre en règle. Parce que c'est la loi. Peut-être que vous savez déjà très bien où vous allez passer et on est en train de noyer le poisson comme d'habitude. On nous prend pour des cons »

« [...] Je vous remercie de prendre en considération mes remarques. »

La majorité des expressions relatives à la concertation mettaient en cause la **méthode d'information retenue pour les agriculteur.ice.s**, estimant ne pas avoir été informé.e.s de manière spécifique, au titre de leur activité économique.

Extraits d'avis/questions des participant.e.s :

« De plus, je trouve vraiment déplorable que nous n'ayons pas été invités aux différentes réunions d'information... cela justifie bien votre considération pour le monde agricole... J'espère que d'autres réunions auront lieu. »

« Vous avez une alternative et vous dites être vigilant vis-à-vis du monde agricole, mais je ne suis pas d'accord. Cette réunion ce soir, comment on a été mis au courant ? Est-ce que les agriculteurs ont été invités ? Non. Il y a eu du bouche à oreille, des papiers dans les boîtes aux lettres, mais les agriculteurs n'ont pas été mis au courant. »

« Dans votre façon de faire de communication par rapport au monde agricole, vous ne nous considérez pas comme économique, mais comme habitant. Mon exploitation est une valeur, au même titre que l'usine d'AMF et l'usine de batterie. Je suis plus petit certes, mais je suis une entreprise. Vous m'envoyer un courrier ou un mail, mais vous m'écrivez. Point. Je suis économique, pas 'habitant'. »

Réponse du maître d'ouvrage

La concertation préalable du public mise en place par RTE vise à garantir les droits à l'information et à la participation de tous les citoyens intéressés par le projet.



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

RTE se doit d'informer tous les acteurs et de considérer la parole de tous les citoyens de manière équivalente.

Si, en dépit de nombreuses dispositions prises pour la bonne information du public et des acteurs, plusieurs personnes ont eu l'impression de ne pas avoir été informées, le caractère très amont de la concertation donne une place importante à la prise en compte des remarques et des enjeux soulevés par les participant.e.s.

Ainsi, la concertation avec le territoire se poursuit et l'équipe projet se tient à la disposition du public pour répondre aux interrogations qui n'ont pu être soulevées pendant cette phase de concertation et se tient à la disposition du territoire pour mener, si le besoin s'en fait ressentir, des réunions spécifiques tout au long du projet pour assurer la meilleure intégration de celui-ci.

Des remarques formulées lors de la réunion de clôture de la concertation, RTE comprend que le public attend la décision de l'ILC pour se projeter sur un tracé et gagner en visibilité.



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

4.8 Décision du maître d'ouvrage

RTE se satisfait de la qualité des échanges émis lors de la phase de concertation du public qui a permis de faire émerger des pistes d'évolutions du projet, des inquiétudes ou des interrogations fortes sur toutes les thématiques abordées précédemment. RTE veillera à respecter les engagements pris et à poursuivre le dialogue tout au long du projet pour répondre au mieux aux enjeux du territoire.

Considérant ce qui précède, le maître d'ouvrage RTE décide, à l'issue de la concertation du public, de poursuivre le projet :

- Conformément aux objectifs et aux caractéristiques principales présentés en concertation ;
- Pour répondre aux besoins du développement industriel durable du dunkerquois.

RTE réaffirme **sa volonté de transparence** sur toutes les décisions concernant le projet et prend en outre la décision de poursuivre l'information du public et le dialogue initié avec le territoire (riverains, élus, associations, ...).

Cela se matérialisera plus précisément à travers :

- Le maintien et la mise à jour du site Internet de la concertation (<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/decarbonation-dunkerque#Laplateformeparticipative>) pour tenir le public informé des évolutions majeures du projet et notamment du choix du fuseau décidé par l'ILC ;
- Une concertation étroite avec les mairies pour assurer la bonne circulation de l'information ;
- La disponibilité de l'équipe projet de RTE pour répondre à toutes les demandes du territoire afin de maintenir le dialogue ouvert avec tous les publics. L'équipe est joignable par :
 - Voie postale, via l'adresse suivante : RTE, Centre de Développement et d'Ingénierie de Lille, 62 rue Louis Delos, 59709 Marcq-en-Barœul ;
 - Courriel à l'adresse : RTE-DECARBONATION-DUNKERQUE@rte-France.com

5. Annexes

5.1 Arrêté préfectoral définissant les termes de la concertation préalable



Préfecture du Nord

Arrêté préfectoral
portant dérogation à l'application de l'article R. 121-2 du code de l'environnement pour le projet de
création d'ouvrages du réseau public de transport d'électricité dans le cadre de la décarbonation et
l'attractivité industrielle du dunkerquois

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-8 et suivants et R. 121-1 et suivants ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Considérant qu'en application de l'article R. 121-2 du code de l'environnement, le projet d'ouvrages du réseau public de transport d'électricité dans le cadre de la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois entre dans la catégorie des projets dont la Commission nationale du débat public (CNDP) est saisie de droit en application des dispositions de l'article L. 121-8 du code de l'environnement ;

Considérant qu'en application de l'article 1^{er} du décret n°2020-412 du 8 avril 2020 visé ci-dessus, le préfet de région ou de département peut déroger à des normes arrêtées par l'administration de l'Etat pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence dans le domaine de l'environnement ;

Considérant que le dunkerquois connaît un tournant majeur et particulièrement rapide dans son industrialisation, circonstances locales particulières qui se caractérisent, à très brèves échéances, par la décarbonation des process industriels existants visant à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre associées à ces process et à favoriser une réindustrialisation conduisant à relocaliser des industries dans le secteur ;

Considérant que cette transformation industrielle nécessite une adaptation urgente du réseau public de transport d'électricité via la mise en œuvre du projet de création d'ouvrages susmentionné, lequel répond notamment aux besoins de raccordement au réseau public de transport d'électricité du gisement de futures consommations se situant à l'Est du Grand port maritime de Dunkerque ;

Considérant que la décarbonation de l'industrie permet de réduire l'empreinte carbone française et concourt de manière significative à l'atteinte des objectifs mentionnés aux 1^o et 3^o du I de l'article L. 100-4 du code de l'énergie ; qu'elle répond non seulement à un impératif climatique mais aussi à un enjeu de compétitivité pour les entreprises concernées et que l'urgence de sa mise en œuvre constitue un motif d'intérêt général ;

Considérant que l'adaptation de la procédure de concertation préalable dans le cadre de l'élaboration du projet de création d'ouvrages susmentionné permet d'en réduire les délais afin de répondre à l'urgence ci-avant évoquée ;

Considérant que l'adaptation de la procédure de concertation préalable préserve pleinement l'exigence d'une participation effective du public en amont de la procédure d'autorisation, sans préjudice par ailleurs de l'organisation d'une participation du public au stade des procédures d'autorisations conformément aux dispositions législatives en vigueur ;

Considérant que l'adaptation de la procédure de concertation préalable est par suite compatible avec les engagements européens et internationaux de la France relatifs à la participation du public en matière environnementale ;

Considérant que l'adaptation de la procédure de concertation préalable ne porte par suite aucune atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par l'article R. 121-2 du code de l'environnement ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet de l'arrêté

Il est dérogé à l'article R. 121-2 du code de l'environnement pour le projet de création d'ouvrages du réseau public de transport d'électricité dans le cadre de la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois, sous la maîtrise d'ouvrage du gestionnaire du réseau public de transport d'électricité RTE, lequel comprend les ouvrages suivants :

- un poste électrique de transformation 400 000 V / 225 000 V ;
- deux liaisons électriques aériennes à deux circuits 400 000 V reliant le poste susévoqué au poste électrique Flandres – Maritime 400 000 V, d'environ 10 km chacune ;

Ainsi, par dérogation à la nomenclature prévue à l'article R. 121-2 du code de l'environnement, la CNDP n'est pas saisie dans le cadre du projet susmentionné et ne détermine pas les modalités de participation du public à son élaboration. En lieu et place, le projet susmentionné donne lieu à une concertation préalable organisée par le préfet du Nord dont l'objet et les modalités sont définis par le présent arrêté.

Article 2 – Objet de la concertation préalable

La concertation préalable vise à débattre avec le public de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet susmentionné, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La concertation préalable est articulée avec la concertation mise en œuvre au titre de la circulaire du 9 septembre 2002 (dite « circulaire Fontaine ») également menée par le préfet de département, qui a pour objet, d'une part, de définir, avec les élus et les associations représentatifs des populations concernées, les caractéristiques ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet et, d'autre part, d'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet. Les modalités de cette articulation, conçue en considération de la nature et du contexte du projet susmentionné, sont définies à l'article 3 du présent arrêté.

Article 3 – Modalités de la concertation préalable

La concertation se déroulera pendant une durée de 30 jours sur les communes de Bourbourg – Craywick – Grande-Synthe – Gravelines – Loon-Plage – Mardyck, commune associée de Dunkerque – Saint-Georges de l'Aa, entre les mois de février et d'avril 2023, sur une période restant à définir plus précisément par le maître d'ouvrage RTE.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la concertation préalable et précisant ses modalités et sa durée sera publié par RTE en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de la concertation, dans deux journaux d'annonces diffusés dans le département du Nord. Cet avis sera également publié sur le site internet dédié au projet ainsi que par voie d'affichage en mairie dans les communes de Bourbourg – Craywick – Gravelines – Loon-Plage – Mardyck, commune associée de Dunkerque – Grande-Synthe – Saint-Georges de l'Aa.

La concertation se déroulera sur la base d'un dossier de concertation établi par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité et maître d'ouvrage du projet susmentionné, et préalablement soumis au préfet du Nord. Le dossier de concertation comprendra notamment :

- les objectifs et les caractéristiques principales du projet de création d'ouvrages du réseau public de transport d'électricité dans le cadre de la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois ;
- l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement ;
- la présentation de l'aire d'étude du projet et la justification de sa délimitation, ainsi qu'au sein de cette aire d'étude des propositions de fuseaux à l'intérieur desquels pourraient être localisés l'emplacement du poste électrique et le tracé des deux liaisons aériennes à double circuit à créer. Ces fuseaux seront comparés dans le cadre d'une analyse multi-critères.

Pendant toute la durée de la concertation préalable le dossier de concertation sera mis à disposition du public :

- en format numérique sur le site internet du projet précité ;
- en version papier, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, dans les mairies des communes susmentionnées.

La concertation s'articulera autour de plusieurs réunions publiques, *a minima* une réunion publique de lancement et une réunion publique de clôture. Le nombre et les modalités précises de ces réunions (dates, lieux voire le cas échéant thématiques abordées) seront précisés au sein de l'avis d'ouverture de la concertation préalable.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, le public pourra déposer ses observations et propositions sur :

- sur le site internet du projet précité ;
- sur les registres mis à sa disposition dans les mairies des communes susmentionnées ;
- par courrier postal à l'adresse définie dans l'avis

Ces observations et propositions seront enregistrées et conservées par RTE qui s'engage à y répondre ; et tenues à la disposition du préfet du Nord.



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

Au plus tard 30 jours après la fin de la concertation, RTE dressera le bilan de la concertation qui devra comprendre la synthèse des observations et des propositions du public et le cas échéant les mesures que RTE juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation. Ce bilan sera transmis au préfet du Nord et rendu public sur le site internet du projet.

Au plus tard 60 jours après la fin de la concertation, une instance locale de concertation – présidée par le préfet du Nord en présence des élus et associations représentatifs des populations concernées – sera réunie et permettra au préfet du Nord de fixer les limites de l'aire d'étude et de déterminer le fuseau et l'emplacement de moindre impact à l'intérieur desquels se situeront respectivement le tracé des deux liaisons aériennes à double circuit et la zone d'implantation du poste électrique, en prenant en compte le bilan de la concertation. Le fuseau de moindre impact des deux liaisons aériennes à double circuit sera par suite proposé à la direction générale de l'énergie et du climat.

Article 4 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la date de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Nord ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille cedex. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse-citoyen » accessible via le site internet : www.telerecours.fr.

Article 5 - Exécution et publicité du présent arrêté

La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque et les maires de Bourbourg – Craywick – Grande-Synthe – Gravelines – Loon-Plage – Mardyck, commune associée de Dunkerque – Saint-Georges de l'Aa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le - 5 JAN. 2023

Georges-François LECLERC

L'avis d'annonce de la concertation

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 5 JANVIER 2023

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR LA DÉCARBONATION ET L'ATTRACTIVITÉ INDUSTRIELLE DU DUNKERQUOIS

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

RTE France organise une concertation préalable sur le projet de développement du réseau de transport d'électricité pour la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois, dans le département du Nord conformément à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2023. Le projet consiste à créer :
 Un poste électrique de transformation de 400 000 volts/ 220 000 volts d't « Alpha » sur une surface de 19 hectares
 2 liaisons électriques aériennes à deux circuits de 400 000 volts d'environ 10 km chacune entre le poste Alpha et le projet de poste 400 000 volts Flandre Maritime à Saint-Georges sur l'Aa.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable du présent projet est organisée par le préfet de la région Hauts-de-France et du Nord, en application de l'arrêté du 5 janvier 2023. L'arrêté préfectoral, publié au recueil des actes administratifs n°004 de la préfecture du Nord et consultable sur le site de la préfecture du Nord : <https://www.nord.gouv.fr/> (Recueil n°004 du 5 janvier 2023), précise l'objet de la concertation et en amène les modalités. Cette concertation vise notamment à débattre avec le public de l'opportunité du projet, de ses objectifs et caractéristiques principales, de ses enjeux et impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation se tient du **mercredi 22 mars 2023 au vendredi 26 avril 2023** inclus.

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation inclut les communes suivantes : Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage, Mardyck (associée à Dunkerque) ainsi que Saint-Georges sur l'Aa.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

POUR L'INFORMATION DU PUBLIC

- Un site internet dédié à la concertation a été créé : <https://www.hauts-de-france.com/actes-et-evenements/decarbonation-et-attractivite>
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusé dans les mairies concernées par le projet.
- Une synthèse du dossier de concertation est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée dans les mairies concernées par le projet.
- Un dépliant d'information est distribué aux habitants des communes de Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Loon-Plage, Mardyck (associée à Dunkerque) ainsi que Saint-Georges de l'Aa. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies concernées par le projet.
- Cette documentation sera mise à disposition des acteurs relais identifiés, pour diffuser encore plus largement l'information sur les sites institutionnels et les réseaux sociaux.

Tous les éléments d'information seront disponibles en ligne 15 jours avant le démarrage de la concertation afin que chacun puisse en prendre connaissance avant les différentes rencontres prévues.

POUR L'EXPRESSION DU PUBLIC

2 RÉUNIONS PUBLIQUES EN PRÉSENTIEL

- Réunion publique de lancement à Loon-Plage - mercredi 22 mars à 18h à la mairie de Loon-Plage (salle des Mariages - rue des Anciens Combattants - 59279 Loon-Plage)
- Réunion publique de clôture à Grande-Synthe - mercredi 26 avril à 18h à la salle du Moulin (rue du Westhoek - 59750 Grande-Synthe)

2 ATELIERS THÉMATIQUES EN PRÉSENTIEL À 18H

- Atelier « monde agricole, élevage » - à Craywick - mardi 25 mars à 18h à la Maison de Village (rue de l'Église - 59279 Craywick)
- Atelier « environnement, santé » - à Saint-Georges sur l'Aa - mardi 11 avril à 18h à la salle municipale Raymond Verva (rue Raymond Verva - 59820 Saint-Georges-sur-l'Aa)

1 RENCONTRE DE PROXIMITÉ EST PRÉVUE :

- Au centre commercial Auchan de Grande-Synthe - jeudi 23 mars de 11h à 15h.

DÉS AVIS, QUESTIONS, CONTRIBUTIONS, PROPOSITIONS ET REMARQUES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS

- Sur le formulaire dédié sur le site internet : <https://www.hauts-de-france.com/actes-et-evenements/decarbonation-et-attractivite>
- Sur les registres déposés dans chacune des 7 mairies
- Par voie postale à l'adresse suivante : RTE, Centre de Développement et d'Ingénierie de Lille, 62 rue Louis Delos, 59709 Marcq-en-Barœul

RTE s'engage à apporter des réponses aux questions dans les jours suivant leur réception et à mettre les réponses sur le site internet dédié au projet.

BILAN DU MAÎTRE D'OUVRAGE RTE

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai de 30 jours, le maître d'ouvrage RTE transmettra le bilan de la concertation au préfet du Nord et le publiera sur le site internet du projet.

LA MISE EN PLACE DE L'INSTANCE LOCALE DE CONCERTATION PAR LE PRÉFET

Au plus tard 60 jours après la fin de la concertation, le préfet du Nord présidera une Instance Locale de Concertation - en présence des élus et associations représentatifs des populations concernées - pour déterminer d'une part, le fuseau de moindre impact des 2 liaisons aériennes à double circuit, à proposer à la direction générale de l'énergie et du climat du Ministère de la Transition Écologique et d'autre part, l'emplacement du poste électrique.



CONTACT
 RTE
 Centre de Développement et d'Ingénierie de Lille,
 62 rue Louis Delos, 59709 Marcq-en-Barœul



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

5.2 Publications légales

La Voix du Nord, samedi 4 mars 2023

22 Carnets et avis

LA VOIX DU NORD SAMEDI 4 MARS 2023

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

RTE France
AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE
 en application de l'article préliminaire du 5 janvier 2023
 Projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois

Objet de la concertation préalable :
 RTE France organise une concertation préalable sur le projet de développement du réseau de transport d'électricité pour la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois, dans le département du Nord conformément à l'article préliminaire du 5 janvier 2023. Le projet consiste à créer :
 • Un poste électrique de transformation de 400 000 volts/225 000 volts de « Alpha » sur une surface de 19 hectares
 • 2 lignes électriques aériennes à deux circuits de 400 000 volts d'environ 10 km chacune entre le poste Alpha et le projet de poste 400 000 volts Flandre Maritime à Saint-Georges sur l'As.

Organisation de la concertation préalable :
 La concertation préalable du présent projet est organisée par le préfet de la région Hauts-de-France et du Nord, en application de l'article du 5 janvier 2023.
 L'entité publique, publiée au recueil des actes administratifs n°004 de la préfecture du Nord et consultable sur le site de la préfecture du Nord : <https://www.nord.gouv.fr/Recueil-actes-administratifs-004> du 5 janvier 2023, précède l'objet de la concertation et en amorce les modalités.
 Cette concertation vise notamment à débattre avec le public de l'opportunité du projet, de ses impacts et caractéristiques principales, de ses enjeux et impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Durée de la concertation préalable :
 La concertation se tient du **mercredi 22 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023 inclus**.

Partenaires de la concertation :
 Le préfète de la concertation inclut les communes suivantes : Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Gravelines, Looz-Page, Mardyck (associée à Dainremont) ainsi que Saint-Omer sur l'As.

Modalités de la concertation préalable :
 Pour l'information du public :
 • Un site internet dédié à la concertation a été créé : <https://www.de-france.com/concertations-projets-decarbonation-dunkerque>
 • Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le site et les objectifs de maître d'ouvrage, est disponible sur ce site internet, sous des restrictions de la concertation, et diffusé dans les médias concernés par le projet.
 • Une synthèse du dossier de concertation est disponible sur le site internet, sous des restrictions de la concertation, et diffusée dans les médias concernés par le projet.
 • Un dépliant d'information est distribué aux habitants des communes de Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Looz-Page, Mardyck (associée à Dainremont) ainsi que Saint-Omer sur l'As. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, sous des restrictions de la concertation, et mis à disposition dans les médias concernés par le projet.
 • Cette documentation sera mise à disposition des acteurs locaux identifiés, pour diffuser encore plus largement l'information sur les sites institutionnels et les réseaux sociaux.
 Tous les éléments d'information seront disponibles en ligne 15 jours avant le démarrage de la concertation afin que chacun puisse en prendre connaissance avant les différentes rencontres prévues.

Pour l'inscription au public :
 • Réunion publique sur place (en ligne) :
 - **Dunkerque** : Palais de l'Université, Looz-Page - mercredi 22 mars à 18h à la mairie de Looz-Page (suite des échanges - sur les autres communes - 56270 Looz-Page)
 - **Gravelines** : Mairie de Gravelines - mercredi 22 avril à 18h à la salle du Moulin (rue du Westphal - 59700 Gravelines)
 2 ateliers thématiques en présence à 18h :
 • Atelier « monde agricole, élevage » - à Craywick - mardi 28 mars à 18h à la Maison de Village (rue de l'Église - 59279 Craywick)
 • Atelier « environnement, santé » - à Saint-Georges sur l'As - mardi 11 avril à 18h à la salle municipale Raymond Verwa (rue Raymond Verwa - 59820 Saint-Georges-sur-l'As) 1 rencontre de terrain en présence.
 • Au centre commercial Auphar de Grande-Synthe - jeudi 23 mars de 11h à 15h.
 Des avis, questions, contributions, propositions et remarques peuvent être déposés :
 • Sur le formulaire dédié sur le site internet : <https://www.de-france.com/concertations-projets-decarbonation-dunkerque>
 • Sur les registres déposés dans chacune des 7 mairies.
 • Par voie postale à l'adresse suivante : RTE, Centre de Développement et d'Ingénierie de Lille, 52 rue Louis Delors, 59700 Marquien-Barœul.
 RTE s'engage à répondre aux questions dans les jours suivant leur réception et à mettre les réponses sur le site internet dédié au projet.

Bilan de la concertation préalable :
 À l'issue de la concertation préalable, dans un délai de 30 jours, le maître d'ouvrage RTE transmettra le bilan de la concertation au préfet du Nord et le publiera sur le site internet du projet.

La mise en place de l'Instance Locale de Concertation par le préfet :
 Au plus tard 60 jours après la fin de la concertation, le préfet du Nord présidera une Instance Locale de Concertation - un protocole des élus et associations représentatives des populations concernées - pour déterminer l'état de la base de données impact des 2 lignes aériennes à double circuit, à proposer à la direction générale de l'énergie et du climat du Ministère de la Transition Écologique et d'autre part, l'aménagement du poste électrique.

CONTACT : RTE - Centre de Développement et d'Ingénierie de Lille, 52 rue Louis Delors, 59700 Marquien-Barœul.

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Polonoir, BP 3273, 59379 DUNKERQUE CEDEX 1.
PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L. 2123-1 de l'ordonnance n°2016-1074 du 26 Novembre 2016 avec faculté d'engager des négociations avec les candidats).
OBJET : lot 708 - MISSION DE MGE - VERMELLES - CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS.
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme <https://landfrancehabitat.e-marchespublics.com/> à compléter du 28/02/2023 - Procédure n° 52717.
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation.
Date de réception des offres : 24 MARS 2023 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 28/02/2023

Salaire
CATHY BEAUCHART
 Avocat

Maître CATHY BEAUCHART Avocat
 8 rue Sadi Carnot 59400 CAMBRAI

VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION

518 rue Pierre Curie 59217 CARNIERES

Cadastre section B 563 pour 18a 08ca 8584 pour 6a 83ca et 21 8 pour 4a 81ca superficie 196 m² (+ 11 m² d'annexes) - DPE F - libre d'occupation.

Maison en briques belle années et belle composée :
 - Au RDC : entrée, pièce à usage de salon, cuisine, 2 pièces en arrière cuisine, bureau, chambre, salle de bain
 - Au 1er : jalousie mezzanine, 2 chambres, grenier
 - Cave, jardin en fûtée
 Annexes : bâtiment en briques belles années composé d'une grande pièce (ancien usage de bureau), 2 sanitaires, puits sur l'arrière et puits.

Aux nouvelles pourcelles et diligentes de :
 SA CREDIT DU NORD Immobilisée sous le n° B 456 504 861 au RCS de LILLE METROPOLE ayant son siège 28, Place Rihour 59000 LILLE ayant pour avocat constitué Maître Cathy BEAUCHART.

L'adjudication aura lieu
LE VENDREDI 21 AVRIL 2023 À 9H00
 à l'audience des criées
du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAMBRAI
 au Palais de Justice de ladite ville Château de Seles, rue Froissart, salle Louis Blériot

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat près ledit tribunal.

MISE A PRIX : 25.000 €

S'adresser pour les renseignements :
 - au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAMBRAI où est déposé le cahier des charges - à Maître BEAUCHART à 8 rue Sadi Carnot à CAMBRAI, tous jours de semaine (tel. 03 27 81 80 27)
 Les visites de l'immobilier auront lieu les mercredi 28 mars 2023 à 9h30 et mercredi 5 avril 2023 à 9h30.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAU

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH)
 M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
 42 BOULEVARD GAILLY
 59300 VALENCIENNES
 Tél. 03 27 14 82 00
 SIRET 049003630001

Reference achève : TOP-RE GOACHY
 L'avis indique un marché public
 Objet : **REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE D'UN IMMEUBLE - 19212323**
 AVISIE MARCEL CACHON
 Procédure - Procédure adaptée
 Forme de marché - Prestation détaillée en lots (voir
 Cahiers d'attribution) : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
 Remise des offres : 27/02/23 à 12h00 au plus tard.
 Envoi à la publication le : 28/02/2023
 Les droits de site doivent être immédiatement versés par voie dématérialisée.
 Cette consultation bénéficie du Service DUME.
 Pour recevoir cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES

Me Patrick DUPONT-THIEFFRY
et Me Joséphine DUPONT-WILLOT
 Avocats au Barreau de LILLE

Plus qu'un simple
 référencement
 d'avis de décès en ligne,
 un espace dédié

SAMEDI 4 MARS 2023 / NORD LITTORAL

CARNETS

Avis de décès



CALAIS

Julia COUVREUR, sa fille,
Serge et Corinne COUVREUR-DELATTE, ses parents,
Jonathan COUVREUR et Laure HANOUZEL,
Anaïs et Sylvain VANSOÏN-COUVREUR,
ses frère, sœur, beau-frère et belle-sœur,
Océane, sa filleule,
Sophie, Enzo,
son neveu et sa nièce
ainsi que ses oncles, tantes, cousins et cousines,
Moustique LEGRAND,
Rene COUVREUR T,
Michelle DELOBEL T,
ses grands-parents
et tous ceux qui l'ont connu et estimé,

ont le douleur de vous faire part du décès de

Maxime COUVREUR

survenu à Calais, le jeudi 2 mars 2023, à l'âge de 29 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Calais, le mardi 7 mars 2023, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre, suivie de l'inhumation au cimetière sud.
Réunion à la porte de l'église à 14 h 55.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Dans l'attente des funérailles Maxime repose au salon funéraire des pompes funèbres des 2 Caps «Mozart» 202, boulevard de l'Égalité à Calais où les visites sont souhaitées ces samedi, dimanche et lundi de 16 heures à 19 heures.

Pas de deuil artificielles s'il vous plaît.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres Les 2 Caps
Cathy L'HIRONDELLE - Pierre RABIN
62000 CALAIS - 302, boulevard de l'Égalité - ☎ 03.21.82.03.63

Remerciements



OYE-PLAGE

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE COURRIÈRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 01 mars 2023, le Maire de Courrières a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif et désigné Monsieur LALOT en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Courrières du 20 mars 2023 au 18 avril 2023 aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie et sur le site internet suivant : <https://www.courrieres.fr>. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public à raison de 20 jours de 9h à 12h, le 23 avril de 9h à 12h et le 18 avril de 14h à 17h.

Les observations peuvent également être adressées par courrier (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse suivante : Mairie de Courrières, Place Jean Talieu 62130 Courrières et par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courrieres.fr.

L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de Courrières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront terminés en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

RTE France

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE
en application de l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2023
Projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation
et l'attractivité industrielle du dunkerquois

Objet de la concertation préalable :
RTE France organise une concertation préalable sur le projet de développement du réseau de transport d'électricité pour la décarbonation et l'attractivité industrielle du dunkerquois dans le département du Nord conformément à l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2023. Le projet consiste à créer :

- Un poste électrique de transformation de 400 000 volts / 225 000 volts dit « Alpha » sur une surface de 10 hectares
- 2 lignes électriques aériennes à deux circuits de 400 000 volts d'environ 10 km chacune entre le poste Alpha et le projet de poste 400 000 volts Flanerie Maritime à Saint-Georges sur l'A.

Organisation de la concertation préalable :
La concertation préalable du présent projet est organisée par le préfet de la région Hauts de France et du Nord, en application de l'arrêté du 3 janvier 2023.

Le territoire concerné, défini au recueil des actes administratifs n°004 de la préfecture du Nord et consultable sur le site de la préfecture du Nord : <https://www.nord.gouv.fr/Recueil> n°004 du 5 janvier 2023), précise l'objet de la concertation et en amène les modalités.

Cette concertation vise notamment à débiter avec le public de l'opportunité du projet, de ses objectifs et caractéristiques principales, de ses enjeux et impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Date de la concertation préalable :
La concertation se tient du mercredi 22 mars 2023 au vendredi 26 avril 2023 inclus.

Périètrre de la concertation :
Le périmètrre de la concertation inclut les communes suivantes : Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Gravelines, Loon-Plage, Wardryck (associée à Dunkerque) ainsi que Saint-Georges sur l'A.

Modalités de la concertation préalable :
Pour information du public :

- Un site internet dédié à la concertation a été créé : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/decarbonation-dunkerque>
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contenu, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation et diffusé dans les mairies concernées par le projet.
- Une synthèse du dossier de concertation est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée dans les mairies concernées par le projet.
- Un dossier d'information est distribué aux habitants des communes de Bourbourg, Craywick, Grande-Synthe, Loon-Plage, Wardryck (associée à Dunkerque) ainsi que Saint-Georges sur l'A. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies concernées par le projet.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

MANU'LEEC

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/02/2023 à BORNHOUDES-LEBARDRES, il y a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BOULOGNE SURMER une société à responsabilité limitée dénommée «MANU'LEEC», au capital de 20000 €, composée (apports en numéraire) Le siège social est situé à BORNHOUDES-LEBARDRES (59241), ci-après du Nord, ayant pour objet : travaux d'installations électriques dans tous locaux Monsieur Manuel LEGROS démissionnaire et BORNHOUDES-LEBARDRES (59241), ci-après du Nord. Les cessions de parts sociales sont autorisées à agréer.

Pour avis, la gérance.

Aujourd'hui

À 10 heures, obsèques religieuses en l'église Saint-Martin à Marck de **Madame Georgette Thuillier, née Larue**, 92 ans, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu. Réunion à la porte de l'église à 9h55.

À 10 heures, obsèques religieuses en l'église Saint-Léger de Bonningues-Les-Ardes de **Monsieur Joseph Taffour**, 91 ans, veuf de Julienne Fournier, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu. Réunion à la porte de l'église à 9h55.

À 10 heures, obsèques religieuses en l'église Notre-Dame de Grâce à Grand-Fort-Philippe de **Monsieur Ludovic Amedeo**, 50 ans, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu. Réunion à la porte de l'église à 9h55.

Lundi
À 10 heures, obsèques religieuses en l'église Saint-Martin de Marck de **Monsieur Jacques Barrière**, 91 ans, suivies de la crémation au crématorium de Calais.

À 10 heures, obsèques religieuses en l'église Notre-Dame de Grâce à Grand-Fort-Philippe de **Monsieur Ludovic Amedeo**, 50 ans, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu. Réunion à la porte de l'église à 9h55.

Lundi
À 10 heures, obsèques religieuses en l'église Saint-Martin de Marck de **Monsieur Jacques Barrière**, 91 ans, suivies de la crémation au crématorium de Calais.

Etat civil

Naissances

Éléonore Busin, fille d'Adrien Busin et Julie Leprince, domiciliés 109 rue Sainte Ide, à Les Attaques.

Elliott Ingrand, fils de Théo Ingrand et Rachèle Beuvers, domiciliés 2 rue de Marseille, appartement 7, à Gravelines.

Hugo Robert, fils de Loïc Robert et Cécile Douriez, domiciliés 222 rue de Desvres, à Samer.

Agathe Coquet, fille d'Allan Coquet et Mallouy Joly, domiciliés 204 route de Guines, à Brèmes.

Décès
Maxime Couvreur, 29 ans, domicilié 11 rue Virgile, à Calais.

Convois funèbres

EN BREF

Inscription

Jeanne d'Arc
L'Institution Jeanne d'Arc, 11 rue Champallier à Calais vous informe de l'ouverture de la campagne d'inscription pour la rentrée de septembre 2023. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 03.21.36.60.62.

Loto
L'amicale des Arbitres de Calais organise un loto le samedi 4 mars à 15h à la salle Paul Caron, rue du Général Marguerite. Ouverture des portes à 15h. Réservation au café

Loto
L'Association des Diabétiques de la Côte d'Opale AFD42 organise un dépistage avec informations sur la nutrition du diabétique, le mercredi 8 mars de 10h à 12h de 13h30 à 15h30 à la Maison des Associations, 65 rue Haguenaux à Calais.

Loto
Loto du lycée des métiers du Détricot le vendredi 10 mars à la salle de restauration collective, ouverture des portes à partir de 17h30. Réservation au 06.21.03.52.08

CCAS
Menus du 6 au 10 mars

école
L'Association des Diabétiques de la Côte d'Opale AFD42 organise un dépistage avec informations sur la nutrition du diabétique, le mercredi 8 mars de 10h à 12h de 13h30 à 15h30 à la Maison des Associations, 65 rue Haguenaux à Calais.

Loto
Loto du lycée des métiers du Détricot le vendredi 10 mars à la salle de restauration collective, ouverture des portes à partir de 17h30. Réservation au 06.21.03.52.08

CCAS
Menus du 6 au 10 mars

Menus du 6 au 10 mars

Nord Littoral, samedi 4 mars 2023



Concertation relative au projet de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois

5.3 Synthèse de la participation du public

Evénement	Nombre de participants
Réunion d'ouverture	53
Atelier Monde Agricole	29
Atelier Environnement & Santé	19
Réunion de clôture	29
Rencontre de proximité	70
TOTAL	200
Avis & contributions	Nombre
Site internet	21
Contributions d'acteurs	4
Registres en mairie	9
TOTAL	34